



CORREZE
LE DÉPARTEMENT



SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 6 MARS 2026 À 09 H 00



PROCÈS-VERBAL

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL



NOM – PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRESENTÉ	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRESENTENT LEUR CANTON
ARFEUILLERE Christophe	02/08/1968	USSEL	27/03/2011
AUDEGUIL Agnès	15/01/1960	EGLETONS	22/03/2015
BARTOUT Audrey	11/04/1986	BRIVE-LA-GAILLARDE 4	27/06/2021
BOISSIERAS Pascale	23/10/1963	YSSANDONNAIS	29/03/2015
BOUCHETEIL Emilie	26/01/1987	NAVES	29/03/2015
BOUNIE Julien	12/04/1978	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
BOUZON Christian	19/07/1959	YSSANDONNAIS	06/10/2016
BUISSON Patricia	24/06/1968	ALLASSAC	27/06/2021
CHAMBON Sophie	05/11/1988	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	27/06/2021
CHIRAC Claude	06/12/1962	BRIVE-LA-GAILLARDE 2	27/06/2021
COMBES Bernard	13/02/1960	TULLE	27/03/2011
COMBY Francis	09/10/1961	UZERCHE	29/03/2015
CORNELISSEN Jacqueline	10/04/1957	PLATEAU DE MILLEVACHES	27/06/2021
COSTE Pascal	13/09/1966	MIDI CORREZIEN	09/03/2008
DARTHOU Laurent	17/02/1972	MALEMORT	27/06/2021
DELPECH Jean-Jacques	27/06/1949	SAINT-PANTALEON-DE-LARCHE	10/06/2001
DUBOST Ghislaine	12/09/1952	MIDI CORREZIEN	29/03/2015
DUCHAMP Sébastien	27/12/1969	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
LABBAT Jean-François	18/03/1971	NAVES	13/10/2020
LAUGA Jean-Jacques	17/10/1949	SEILHAC MONEDIERES	29/03/2015
LESCURE Philippe	08/12/1954	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021

NOM - PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CANTON REPRESENTE	DATE DEPUIS LAQUELLE ILS REPRESENTENT LEUR CANTON
MARSALEIX Didier	20/07/1962	ALLASSAC	27/06/2021
MAURIN Sandrine	03/04/1970	BRIVE 3	29/03/2015
MEUNIER Frédérique	08/12/1960	MALEMORT	27/06/2021
MONTEIL Anthony	06/10/1988	SAINTE-FORTUNADE	27/06/2021
PADILLA-RATELADE Marilou	28/09/1960	USSEL	22/03/2015
PETIT Christophe	24/06/1966	PLATEAU DE MILLEVACHES	28/03/2004
PEYRET Franck	18/05/1965	BRIVE 4	29/03/2015
ROBINET Rosine	16/10/1980	UZERCHE	27/06/2021
ROME Hélène	19/08/1959	SEILHAC MONEDIERES	30/09/2014
SOLER Gérard	30/09/1962	BRIVE 3	29/03/2015
TAGUET Jean-Marie	18/10/1957	EGLETONS	22/03/2015
TAURISSON Valérie	16/04/1968	BRIVE-LA-GAILLARDE 1	27/06/2021
TAYSSE Annick	27/06/1957	TULLE	29/03/2015
TROYA Sonia	02/02/1983	ARGENTAT-SUR-DORDOGNE	27/06/2021
VALLEE Stéphanie	15/12/1972	SAINTE-FORTUNADE	29/03/2015
VIDAL Marie-Laure	11/06/1965	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021
ZIOLO Eric	07/04/1967	HAUTE-DORDOGNE	27/06/2021

Réunion du 6 mars 2026

**COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

PRESIDENT :

Pascal COSTE

VICE-PRESIDENTS :

Christophe ARFEUILLERE, Sandrine MAURIN, Christophe PETIT, Hélène ROME,
Francis COMBY, Valérie TAURISSON, Jean-Marie TAGUET,
Patricia BUISSON, Franck PEYRET

MEMBRES :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Julien BOUNIE, Sophie CHAMBON,
Laurent DARTHOU, Claude CHIRAC, Jean-Jacques DELPECH,
Jacqueline CORNELISSEN, Jean-Jacques LAUGA, Ghislaine DUBOST,
Philippe LESCURE, Didier MARSALÉIX,
Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE, Rosine ROBINET,
Gérard SOLER, Eric ZIOLO, Marie-Laure VIDAL,
Christian BOUZON, Pascale BOISSIERAS, Bernard COMBES,
Émilie BOUCHETEIL, Sébastien DUCHAMP, Annick TAYSSE,
Jean-François LABBAT, Sonia TROYA, Anthony MONTEIL, Stéphanie VALLÉE

Réunion du 6 mars 2026

COMMISSIONS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

FINANCES, AFFAIRES GÉNÉRALES & TRANSITION ECOLOGIQUE

Président : Sophie CHAMBON

Membres :

Patricia BUISSON, Francis COMBY, Jean-Jacques DELPECH, Ghislaine DUBOST,
Didier MARSALEIX, Frédérique MEUNIER, Marilou PADILLA-RATELADE,
Marie-Laure VIDAL, Eric ZIOLO, Pascale BOISSIERAS, Christian BOUZON,
Bernard COMBES, Jean-François LABBAT

COHÉSION SOCIALE

Président : Marilou PADILLA-RATELADE

Membres :

Agnès AUDEGUIL, Audrey BARTOUT, Claude CHIRAC, Jean-Jacques LAUGA, Philippe LESCURE,
Sandrine MAURIN, Gérard SOLER, Valérie TAURISSON,
Marie-Laure VIDAL, Emilie BOUCHETEIL, Anthony MONTEIL,
Annick TAYSSE, Sonia TROYA

COHÉSION TERRITORIALE

Président : Éric ZIOLO

Membres :

Christophe ARFEUILLERE, Agnès AUDEGUIL, Julien BOUNIE, Jacqueline CORNELISSEN,
Christophe PETIT, Franck PEYRET, Rosine ROBINET, Hélène ROME, Jean-Marie TAGUET,
Christian BOUZON, Sébastien DUCHAMP, Jean-François LABBAT, Stéphanie VALLÉE

PARTICIPATION CITOYENNE

Président : Christian BOUZON

Membres :

Julien BOUNIE, Patricia BUISSON, Sophie CHAMBON, Claude CHIRAC, Francis COMBY, Jacqueline
CORNELISSEN, Marilou PADILLA-RATELADE, Franck PEYRET, Eric ZIOLO,
Jean-François LABBAT, Annick TAYSSE, Sonia TROYA, Stéphanie VALLÉE

Réunion du 6 mars 2026

SERVICES DEPARTEMENTAUX

DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES

Eric LARUE

DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DES SERVICES

Catherine ROUMAGNAC

DIRECTEUR DU CABINET DU PRESIDENT

Mathieu OLIVEIRA

CHEF DE CABINET

Noémie BATTIN

M. LE PRESIDENT — Je déclare la séance ouverte. Nous commençons à l'heure, comme à l'accoutumée. Je vous remercie de votre présence. Je constate que nous sommes au complet, à l'exception de M. Éric ZIOLO, qui est excusé et a donné pouvoir à Mme Marie-Laure VIDAL.

Nous procédons à la désignation du vice-président de séance, M. Christophe ARFEUILLERE, et de notre secrétaire de séance, Mme Sandrine MAURIN, à qui je confie le soin de procéder à l'appel.

(Il est procédé à l'appel nominal des conseillers départementaux.)

* *
*

Réunion du 6 mars 2026

M. LE PRESIDENT – Le quorum est atteint pour délibérer valablement, l'ensemble du Conseil départemental est au complet.

Avant d'entamer nos travaux, je souhaite avoir une pensée pour notre ami Jean-Pierre DECAIE, qui a longtemps siégé parmi nous. La Corrèze perd un serviteur engagé, un élu de terrain et de conviction qui a présidé Corrèze Habitat et Corrèze Tourisme, et qui fut vice-président en charge du social après Daniel CHASSEING, ainsi que du développement économique. Son activité au sein de cette assemblée a été considérable. J'adresse ainsi, en notre nom à tous, nos plus sincères condoléances à son épouse, à ses enfants et à toute sa famille. Je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

Il est procédé à une minute de silence

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie.

Nous pouvons maintenant commencer nos travaux. Je souhaite tout d'abord accueillir les membres de l'Assemblée citoyenne, dont 19 d'entre eux ont pu se libérer aujourd'hui. Il m'a semblé important qu'ils partagent nos travaux pour leur dernière séance avant le renouvellement de cette assemblée, plutôt que de les installer dans le public. Il s'agit d'une première, car cet hémicycle est habituellement sanctuarisé et réservé à la presse, aux conseillers départementaux et à leurs suppléants. Soyez donc les bienvenus.

Je vous remercie pour ces deux années de travail, sur lesquelles nous reviendrons en fin de séance. J'ai été particulièrement touché par votre dernière restitution, notamment par la création de ce jeu des sept familles sur les secrets de la forêt corrézienne. Cette initiative est très intéressante, car elle met en valeur la richesse de nos forêts : les feuillus, les résineux, mais aussi toute la faune qui y vit. Il ne faut pas jouer avec la forêt, et ce jeu porte un message pédagogique important. Ce produit, 100 % corrézien et imaginé par l'Assemblée citoyenne, sera disponible à la vente, notamment dans les musées. Vous en possédez un exemplaire il s'agit d'un jeu intergénérationnel qu'il convient d'utiliser et même user.

Ce premier Conseil départemental de l'année 2026 s'ouvre dans un climat international particulièrement lourd et incertain. La crise au Proche-Orient, les déclarations de l'Iran et l'embrasement généralisé montrent des signaux inquiétants. Il est toujours plus facile d'ouvrir le feu que de le faire taire. Lorsque j'exerçais de modestes responsabilités syndicales, j'ai appris qu'une action ne doit jamais être engagée sans stratégie de sortie. J'espère par conséquent que les belligérants sauront revenir à la raison rapidement, car au-delà des enjeux géostratégiques, les conséquences se feront sentir très vite sur les populations, y compris en France. J'espère que nous ne serons pas entraînés dans ce conflit, même si nous devons aider nos alliés. Les répercussions économiques pourraient être fortes, notamment sur l'énergie et l'alimentation, en raison de l'impact sur les cultures et le prix des engrais. Cela nous rappelle l'impératif de notre indépendance et de notre souveraineté, qu'elle soit énergétique, alimentaire ou en matière de défense. Heureusement, nous disposons de l'arme nucléaire.

Cela me permet également de rappeler à l'Union européenne l'importance de la souveraineté alimentaire. S'asseoir sur le vote du Parlement européen, comme cela a été fait, ou sur le déni des traités européens, se paie très cher politiquement des années plus tard. Lorsque l'on n'écoute plus le peuple ou ses représentants, comme l'illustre le déni de Mme VON DER LEYEN et de la Commission européenne sur les accords du Mercosur, on court à sa propre perte. Les prochaines élections risquent d'ailleurs de se transformer en référendum pour ou contre l'Europe, alors que nous avons besoin d'être plus fédérés que jamais, mais sur les bons sujets.

Ce climat lourd se retrouve également sur le plan national, où je suis sidéré par le pessimisme ambiant et le dénigrement permanent, qui est devenu un sport national. Parler de ce qui fonctionne est rare. Il s'agit d'un exercice dangereux, car les seuls qui surfent sur ces peurs sont les extrêmes. Ils s'en nourrissent et certains, comme La France Insoumise, en arrivent même à tuer. Il est extrêmement grave que l'idéologie l'emporte sur ce qui fait la force de notre pays.

Réunion du 6 mars 2026

À cela s'ajoute une perte de contrôle du politique sur la technocratie. Je suis très attaché au service public, qu'il soit d'État, territorial ou hospitalier. Cependant, je pense que le statut actuel de la fonction publique dessert le service public, car il protège les agents défaillants. Rien n'est plus noble ou plus fort que le service public. Cependant, le service public est régi par la démocratie et les élections. Les choix politiques doivent donc pouvoir être appliqués. Or, aujourd'hui, le pouvoir est laissé à une technocratie qui produit des circulaires sans fin et réglemente ce qui n'a pas besoin de l'être, plutôt que de s'occuper des vrais problèmes des gens. Cette bureaucratie, devenue un « canard sans tête », n'écoute plus la commande politique et ne fait qu'aggraver le climat ambiant.

Je tiens également à exprimer ma fierté, que je pense partagée, envers les services du département de la Corrèze. Je dis souvent que le pays n'est pas perdu, car lorsque l'exécutif, en lien avec les élus, fixe une ligne claire, notre administration est capable de la traduire concrètement, et même de la bonifier. Je vous rends donc hommage, car si ce modèle de fonctionnement était appliqué ailleurs, l'action publique gagnerait en lisibilité et en efficacité. Il n'est pas possible aujourd'hui de décider d'une action, et dans les jours qui suivent faire la démonstration de l'incapacité à faire. Pour ma part, je suis heureux d'être à la tête d'un exécutif capable d'avoir une chaîne humaine avec des gens qui ont compris l'importance de la politique, c'est-à-dire la vie de la cité et des traductions concrètes. Notre rôle n'est pas de commenter l'actualité, mais de la construire. C'est toute la différence avec les extrêmes qui jouent sur les peurs, les amplifient et cherchent le chaos pour se nourrir. S'ils arrivaient au pouvoir, ils alimenteraient cette même misère pour continuer d'exister. Faire croire que les extrêmes, qu'il s'agisse de LFI ou du RN, sont la seule solution pour redresser la France, c'est faire avaler des couleuvres. La vie publique est plus complexe et il convient de trouver les bons interlocuteurs. D'ailleurs, beaucoup dans l'administration ne s'y trompe pas, ont anticipé, et reproduiront les mêmes maux qu'aujourd'hui.

Notre pays mérite mieux. Il a été capable de grandes réalisations comme le Rafale, le Concorde, le TGV ou le nucléaire civil. C'est le pays des Lumières. Je suis attaché à la devise des Lumières : « Aie le courage de te servir de ton propre entendement. » Nous avons besoin de retrouver le chemin de la raison, du pragmatisme et de la fierté française. Cette fierté s'exprime notamment dans nos territoires, comme lors du récent banquet de solidarité avec nos agriculteurs qui a réuni, il y a dix jours, toutes les classes sociales, sensibilités politiques et tranches d'âge de notre département. Ce qui s'est alors exprimé, c'est le besoin d'une fierté corrézienne et d'une appartenance à un groupe. Ces valeurs ont fait la force et la grandeur de la France et je pense que nous avons besoin, dans le moment qui s'ouvre, de ces moments de concorde qui n'enlèvent rien à nos différences. Il s'agit de permettre à des personnes de sensibilités différentes de pouvoir les exprimer et de passer un moment de fierté.

Le pays n'est pas condamné. Lorsque nous nous battons pour monter une route solaire contre toutes les administrations qui nous expliquaient que cela était impossible, nous prouvons que des solutions existent. Il suffit d'un changement de posture et de la volonté des préfets, qui ont un grand rôle à jouer dans la différenciation de nos territoires. Lorsqu'un ministre des Transports veut venir inaugurer le projet après que ses services nous ont mis des bâtons dans les roues, je lui réponds non. Un exécutif doit tenir ses services. En revanche, lorsque des annonces concrètes sont faites, comme l'ouverture d'une ligne vers Porto, cela démontre une réelle volonté.

Notre pays n'est pas condamné, car nous démontrons notre capacité à recréer des services publics. Le service public de la fibre, par exemple, a permis, grâce aux revenus générés par les utilisateurs via les opérateurs, de rembourser l'emprunt contracté par les intercommunalités et le Département. Notre laboratoire d'analyse, qui nous coûtait jusqu'à 800 000 euros par an, génère aujourd'hui des profits qui sont réinvestis, alors que de nombreux départements ont privatisé ce service. Sur le plan de la santé, les 45 000 consultations réalisées en Haute-Corrèze ou à Tulle montrent l'importance de ce service public pour l'attractivité du territoire. De même, le service public vétérinaire, dont Hélène ROME présentera le bilan, explique pourquoi nous sommes le seul département rural de France à ne pas subir une érosion du nombre de vétérinaires.

Notre modèle, incarné par Corrèze Autonomie, en est une autre illustration. Nous allons présenter un budget 2026 en baisse tout en offrant plus de services, car nous avons su trouver des ressources alternatives. Corrèze Autonomie va économiser 682 000 euros en effectuant le travail à la place du Crédit Agricole, de Groupama ou de Veritas. Pour

Réunion du 6 mars 2026

autant, nous n'avons tué ni le Crédit Agricole ni Groupama. Ces ressources dégagées permettent de financer davantage de services, comme 500 000 euros supplémentaires pour l'aide à domicile et plus de 800 000 euros pour l'aide en établissement, tout en baissant le budget global. Le consentement à l'impôt est aujourd'hui très fragile et nous devons faire attention. Le modèle que nous avons mis en place, où les collectivités locales démontrent leur capacité à agir efficacement, est celui dont l'État devrait s'inspirer.

Puisque nous abordons les orientations budgétaires, je m'adresse à vous, Monsieur COMBES, président du groupe Corrèze à Gauche : il faut faire attention à ne pas jouer avec les peurs et la démagogie. Lire dans la presse que la droite serait dispendieuse et incapable de gérer est hasardeux. Je me permets de vous rappeler la dette de 100 M€ contractée en quatre ans sous la mandature de votre mentor, François HOLLANDE. J'assume également la dette contractée par mon prédécesseur pour construire des EHPAD et des routes. Nous avons pris cette dette à bras-le-corps, trouvé des modes de financement innovants et l'avons divisée par deux en dix ans. S'il y a un mérite que l'on doit nous reconnaître, c'est par conséquent notre capacité à bien gérer. Je pense qu'il faut faire attention, la fébrilité liée aux élections municipales ne doit pas déborder ce cadre. Il est parfois plus facile d'être acerbe dans des réunions de conseil municipal ou sur Corrèze Autonomie que dans cet hémicycle directement.

Notre ambition est également de regarder au-delà de nos mandats. Le schéma départemental de l'autonomie, qui sera présenté par Sandrine MAURIN et Marilou PADILLA-RATELADE, anticipe ainsi le défi démographique des départements ruraux comme le nôtre. Il est important de permettre le maintien à domicile du plus grand nombre, pour cette génération qui a tant donné au pays.

L'autre défi majeur est celui de l'environnement et du changement climatique. Le plan départemental de gestion de l'eau, avec ses premières mesures, vise à positionner l'eau comme un bien commun, dont la gestion doit être incarnée par les collectivités et l'État.

Pour conclure, je salue le rôle essentiel des collectivités responsables. Je tiens à souligner la qualité de nos élus locaux, de nos corps intermédiaires et de notre secteur associatif, d'une richesse extraordinaire. Je remercie ceux qui ne se représenteront pas pour leur action. Je salue également l'ensemble des maires de Corrèze pour leur travail difficile dans un contexte de crises et d'exigences croissantes. Enfin, j'appelle l'ensemble des Corrèziens à se rendre massivement aux urnes pour les prochaines élections. Notre démocratie a besoin de cette force pour donner une vraie légitimité à ceux qui seront élus. Le temps des élections passé, viendra le temps de l'action, et nous travaillerons avec tous, comme nous l'avons toujours fait, pour poursuivre cette belle concorde corrézienne. Merci à tous pour votre engagement.

Je cède la parole à Bernard COMBES.

M. COMBES – Bonjour à toutes et à tous. Monsieur le Président, chers collègues, la démocratie représentative ne peut exister sans contre-pouvoir. Après votre envolée philosophique convoquant les Lumières, vous avez distribué quelques piques dont je saurai me souvenir lors du débat suivant. Quand je parle de dérives financières, je parle de Corrèze Habitat et de rien d'autre.

Monsieur le Président, je reconnais que les résultats comptables de votre gestion sont excellents. Le désendettement du département est remarquable, la capacité d'autofinancement est très bonne et le montant des investissements culmine à près de 100 M€. Vous êtes un président « Verisure ».

Mais quelle est votre baguette magique ? Elle n'a rien de magique. Elle s'appelle « autonomie », l'une des principales responsabilités des départements. Comparons ce qui est comparable : le département du Cantal dépense en moyenne 222 euros par habitant pour l'aide personnalisée à l'autonomie, la Creuse 264 euros, le Lot 209 euros, et la Corrèze seulement 123 euros, soit presque moitié moins. Y a-t-il moins de personnes âgées ou handicapées en Corrèze ? Leurs revenus sont-ils plus élevés ? Non. Ces écarts résultent de vos choix politiques, que vous assumez et que nous combattons. La démocratie est à ce prix.

Réunion du 6 mars 2026

Nous devons parler vrai, M. le Président du Département de la Corrèze : les membres du groupe de gauche que je représente ici se soucient peu que vous obteniez un triple A des agences de notation comme Standard & Poor's ou JP Morgan. Si vous n'exercez pas pleinement vos missions et compétences légales, il ne sert à rien de mettre de l'argent de côté, car s'il advenait que nous en manquions, alors vous n'en aurez quoi qu'il n'en soit jamais assez pour faire face à une crise financière ou à une guerre d'ampleur mondial.

Je suis particulièrement bien placé pour vous le dire, car comme maire de Tulle, j'ai divisé par deux la dette de notre Ville, sans jamais sacrifier aucune des politiques publiques essentielles à nos concitoyens.

En 2028, le social sera l'angle mort de vos mandats. Le social vous fait peur, car vous avez peur de vos électeurs. Le social est tout le contraire de l'assistanat, et l'y ramener est commettre une grave erreur d'appréciation. Vous n'avez jamais voulu vous emparer d'une ingénierie sociale capable de prendre à bras le corps les enjeux cruciaux du vieillissement et de la crise sociale. Le social est générateur de richesses, il faut parfois dépenser avant pour éviter de payer le prix fort après.

On me dit partout que vous pourriez devenir sénateur de la Corrèze en 2028. Bien sûr, vous allez démentir, mais si vous laissez passer cette chance, la place sera prise. Je fais confiance à votre vista. Pour ma part, je ne serai pas candidat. Peut-être vous inquiétez-vous de votre succession à la tête du Département ? Nous avons un avis sur la question. Vous n'avez réellement que trois possibilités : deux qui ne vous conviennent pas et une qui vous irait bien. J'arrête là ce petit passage « politicaille » comme vous aimez le dire lorsque vous êtes embarrassé. Mais si nous voulons retrouver une petite trace de nos propos dans la presse, y compris dans les indiscretions, ce n'est pas avec les voies vertes pâles que nous allons y arriver.

À ce propos, vous choisissez d'aménager des voies vertes qui coûtent 500 000 euros par an, alors que cet argent pourrait aider les personnes en perte d'autonomie. Vous avez même réduit de près de 2 M€ le budget de l'autonomie par rapport à 2024, alors que la population vieillit et que la dépendance augmente. Il y a donc forcément une baisse des services.

Concernant le feuillet de Corrèze Habitat et son déficit de 5,7 M€, fruit d'une gestion hasardeuse, nous souhaiterions connaître votre projet de refonte structurelle. Le personnel et les locataires, qui sont près de 1 000 à Tulle, aimeraient connaître vos intentions. J'aurai à ce sujet une proposition honnête à vous faire au moment où nous en traiterons.

Dans votre frénésie d'investir, vous réduisez aussi les dépenses dans les collèges avec la suppression de 17 postes en 2025 et une vingtaine d'autres à plus long terme. Les directions des collèges sont très inquiètes. De plus, pour la période 2019-2024, la Corrèze arrive dernière de tous les Départements de Nouvelle-Aquitaine en matière de dépenses d'équipement par élève.

Il y a aussi un sujet plus grave : votre tentative de mettre au pas les secrétaires généraux et intendants des collèges de la Corrèze. Nous les avons reçus. Les voir vilipendés en réunion générale pour quelques kilos de produits insuffisamment locaux dans les assiettes de nos collégiens n'est pas notre conception du respect. Les bonnes intentions ne justifient jamais les mauvaises manières.

À ma place ici, je suis toujours sincère et respectueux dans ma relation avec vous. Quand c'est bien, nous le disons. Quand cela questionne nos engagements, nos valeurs et nos fondamentaux politiques, nous l'exprimons et nous continuerons. C'est le prix de la démocratie, et nous ignorons pour combien de temps encore, car le RN va faire un score incroyable aux municipales. Je pense que nous sommes au début de nos frayeurs. Votre bel affichage comptable est pour nous l'arbre qui cache la forêt des coupes rases.

Pour finir sur une note de bonne humeur, si vous le permettez, j'ai une question plus personnelle, à laquelle vous répondrez si vous voudrez : est-il vrai que vous avez failli être nommé ministre lors du dernier remaniement ? Je me

Réunion du 6 mars 2026

doute que ce n'était pas pour succéder à Madame DATI, mais alors, pour quel maroquin ? Après un Tour de France 100 % corrézien, devenir ministre ou sénateur serait une belle façon de prolonger une brillante carrière.

Je vous remercie.

M. ARFEUILLIERE – Mes chers collègues, l'actualité internationale nous rappelle avec brutalité que l'Histoire ne s'arrête jamais. La disparition du guide suprême iranien, après les frappes américaines de ce début de semaine, ouvre une nouvelle période d'instabilité, dont nul ne peut aujourd'hui prédire l'issue. Mais une chose est certaine : dans un monde où le rapport de force reprend le pas sur la diplomatie, l'Europe apparaît plus que jamais vulnérable, hésitante, parfois spectatrice. Et dans ce climat de tensions et de doutes, notre pays lui-même traverse une période de fracture politique et morale préoccupante.

Ici, j'ai bien évidemment une pensée pour le jeune militant Quentin Deranque, pour sa famille, pour ses proches. Sa mort a profondément choqué la France. Il est toujours insupportable qu'un jeune homme perde la vie. Mais ça l'est davantage encore lorsque cette vie s'éteint dans un contexte de violence politique exacerbée, nourri depuis des mois par des discours d'affrontement permanent venus de France Insoumise et du Rassemblement National. À force de diatribes, à force d'agiter les peurs, de stigmatiser ceux qui ne pensent pas comme eux, à force d'appeler au soulèvement, à la "révolution", à la confrontation, que ce soit à Sainte-Soline contre les forces de l'ordre ou dans la rue lors des manifestations, ils ont contribué à installer dans le débat public une tension qui dépasse désormais les mots.

Il faut avoir le courage de le dire : plusieurs responsables politiques, de différents camps, ont entretenu ce climat de radicalisation du débat public. Je pense notamment aux prises de position répétées de Jean-Luc Mélenchon et d'une partie de La France insoumise, qui ont contribué à banaliser une forme d'affrontement permanent. Lorsque, dans ce sillage, Raphaël Arnault — fondateur de la Jeune Garde, déjà condamné pour violences en réunion — a obtenu un siège à l'Assemblée nationale sous la bannière du Nouveau Front Populaire, cela interroge nécessairement. Et lorsque cette même bannière a permis l'élection de François Hollande ici en Corrèze, chacun doit mesurer la cohérence de ses actes.

Aujourd'hui, il ne s'agit pas de polémiquer. Il s'agit de rappeler un principe simple : la violence politique n'a pas sa place dans notre démocratie. Car lorsque la conflictualité devient un mode d'expression ordinaire, lorsque l'invective remplace l'argument, lorsque l'outrance tient lieu de programme, le risque est réel de voir certains franchir un seuil inacceptable. À cet égard, je veux le dire clairement : je me réjouis que, dans cet hémicycle départemental, nos débats demeurent sereins, exigeants mais toujours respectueux. Ici, les désaccords existent — et ils sont normaux en démocratie — mais ils ne dégènèrent ni en violence verbale, ni en intimidation, ni en caricature. Sur ces bancs, les extrêmes, de droite comme de gauche, n'ont pas de siège. Les Corrèziens en ont décidé ainsi par leur vote. À nous d'être à la hauteur de leur confiance.

Car pendant que certains s'enferment dans l'outrance et l'affrontement permanent, d'autres affrontent des difficultés bien plus concrètes. Je pense notamment à nos agriculteurs, en proie à une crise profonde. Le Salon international de l'agriculture 2026 s'est achevé le week-end dernier dans une ambiance particulièrement morose. Cette année, l'absence inédite de bovins — par solidarité face à la dermatose — a profondément marqué les esprits. Elle a aussi entraîné une baisse sensible de la fréquentation.

Plus encore, l'entrée en vigueur provisoire de l'accord Mercosur est venue raviver les inquiétudes d'une profession déjà fragilisée. Une décision prise par la Commission européenne malgré les réserves exprimées par de nombreux Etats membres, les inquiétudes du monde agricole, et les interrogations institutionnelles soulevées en France. Une méthode qui interroge tant elle représente un déni de démocratie et une violation de la souveraineté de certains pays.

Alors, comment expliquer à nos éleveurs qu'on leur impose toujours plus de normes environnementales, sanitaires et sociales, tout en facilitant l'importation de productions qui ne répondent pas aux mêmes exigences ? Comment leur

Réunion du 6 mars 2026

demander de s'adapter en permanence, d'investir, de se moderniser, tout en les exposant à une concurrence structurellement déséquilibrée ? Ce n'est pas simplement une question économique. C'est une question stratégique. Car derrière le Mercosur, il y a le modèle agricole que nous voulons défendre : un modèle fondé sur la qualité, sur la traçabilité, sur la proximité, sur l'ancrage territorial.

En Corrèze, nous n'avons évidemment pas la main sur les négociations commerciales internationales. Mais nous avons une responsabilité : celle de soutenir concrètement nos producteurs et de défendre un modèle agricole enraciné. C'est pourquoi nous avons choisi de répondre autrement. Le Grand Banquet Corrèzien organisé par le Département, qui a réuni plus de 2 200 Corrèziens à la Halle Georges Brassens à Brive, n'était pas un simple événement festif. Il était un message. Un message de soutien à nos producteurs, un message de fierté autour d'un repas 100 % local – charcuterie, mique, bœuf bourguignon, flognarde, fromages – un moment de convivialité, de chansons, de partage dans la joie et la bonne humeur. Dans une période où le discours dominant consiste à expliquer que tout va mal, que tout décline, que tout oppose les Français faisant le jeu des populistes de tous bords, nous avons voulu montrer l'inverse.

Nous avons montré que la Corrèze sait encore se rassembler autour de ce qu'elle produit, de ce qu'elle est, de ce qui la relie : un socle de valeurs communes. Des valeurs qui privilégient l'échange plutôt que l'affrontement, le travail plutôt que la posture. Et au-delà de ce moment fédérateur et symbolique, nous agissons bien sûr concrètement aux côtés de nos éleveurs avec Corrèze Santé Animale par exemple. Car soutenir l'agriculture ne se limite pas à des déclarations d'intention. Cela suppose d'anticiper les fragilités structurelles.

Dès 2022, nous avons pris la mesure d'un risque majeur pour l'avenir de notre territoire : la désertification vétérinaire en milieu rural, alors que plus de 90 % des exploitations sont concernées par la détention d'animaux. Avec le plan « Corrèze Santé Animale », nous avons soutenu l'installation de jeunes praticiens, créé, agrandi ou modernisé des maisons de santé vétérinaires et accompagné les étudiants en fin de cursus pour les inciter à s'ancrer durablement sur notre territoire.

À mi-parcours, 9 nouveaux vétérinaires sont déjà installés sur les 11 attendus d'ici 2027. Trois maisons de santé vétérinaires ont été créées ou modernisées — une quatrième est en cours. Nous avons également lancé le SAVU 19, service d'aide vétérinaire d'urgence, afin d'organiser la régulation des gardes et d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle des praticiens. Parce que nous avons fait le constat que l'attractivité d'un territoire passe aussi par les conditions d'exercice, notamment pour les plus jeunes générations. Aujourd'hui, plus de 22 structures vétérinaires sur 38 participent au dispositif, et les professionnels ont progressivement repris la main sur son fonctionnement. C'était l'objectif : impulser, structurer, puis transmettre. Ces dispositifs, conditionnés à un exercice mixte en médecine canine et rurale, permettent de maintenir une couverture vétérinaire indispensable à la production animale, de lutter contre les zoonoses et de sécuriser l'activité d'élevage sur l'ensemble du territoire corrézien.

En réalité, il s'agit de notre méthode depuis 2015 : anticiper plutôt que subir. Il en va de même pour la gestion de l'eau. Après un mois de février marqué par des pluies abondantes, chacun mesure l'évidence : lorsque l'eau est disponible en quantité, il faut savoir la stocker intelligemment pour affronter les périodes d'étiage. Avec le projet Correz'eau, inscrit dans notre Plan Départemental de Gestion de l'Eau, nous passons résolument du diagnostic à l'action.

Dès 2026, une expérimentation de soutien d'étiage sera conduite sur trois sous-bassins versants particulièrement exposés, avec une enveloppe dédiée et une gouvernance associant l'ensemble des acteurs concernés : propriétaires, structures de bassin, services de l'État, fédérations, partenaires techniques et professionnels. Notre position est claire : l'eau est un bien commun. Sa gestion doit rester pilotée par la puissance publique, dans un cadre concerté, équilibré, orienté vers l'intérêt général.

Ce que nous défendons ici, ce n'est pas un dogme écologique hors sol, mais du bon sens. Stocker quand il y en a trop pour sécuriser quand il n'y en a plus, voilà une logique compréhensible par tous qui permettra de soutenir l'économie corrézienne, puisque l'eau est nécessaire à tous les usages.

Réunion du 6 mars 2026

Dans un contexte budgétaire national instable, nous pouvons également affirmer avec sérénité que la Corrèze demeure un Département bien géré. Le fait que nous soyons le seul Département de la Région Nouvelle-Aquitaine à contribuer à la DILICO, ce mécanisme national qui consiste à mettre temporairement en réserve une partie des recettes des collectivités les plus solides pour soutenir les territoires les plus fragiles, peut sembler paradoxal.

Mais il traduit en réalité une gestion rigoureuse, responsable, qui nous permet d'assumer nos engagements sans mettre en péril nos finances.

Pour autant, nous n'avons pas fait dans l'immobilisme. Nous avons continué d'investir. Nous avons porté des projets structurants. Et nous avons préparé l'avenir. C'est le cas avec les ombrières photovoltaïques de la déviation de Lubersac, dont les travaux débutent, et qui permettront la vente du premier électron dès 2027. Là encore, nous ne cédon's ni à l'écologie punitive ni à l'inaction. Nous développons des projets concrets, adaptés à notre territoire, qui produisent de l'énergie en circuit court et bénéficient directement aux Corrégiens.

Tout cela repose sur une méthode. Une gouvernance collégiale, associant étroitement les neuf vice-présidents aux décisions stratégiques, réunis chaque semaine pour partager, arbitrer, anticiper. Une méthode fondée sur le respect de la minorité, sur l'écoute, sur la recherche de compromis lorsque cela est possible, sans jamais perdre le cap. Et surtout, une méthode ouverte aux Corrégiens.

Notre Assemblée citoyenne en est l'illustration la plus aboutie. Composée de 38 membres tirés au sort, représentatifs de la diversité de notre territoire, elle a formulé des propositions concrètes sur l'eau, la forêt, la mobilité douce, le numérique ou encore la valorisation de l'identité corrézienne. Après deux mandatures réussies, un nouvel appel à candidatures sera lancé à l'issue des élections municipales, afin de poursuivre cette dynamique d'innovation démocratique. Parce que la confiance entre les citoyens et les institutions ne se décrète pas : elle se construit, patiemment, par l'association, par la transparence, par la reconnaissance.

Alors, dans un monde instable, dans un pays traversé par le doute, notre responsabilité est simple : tenir le cap. Tenir le cap pour nos agriculteurs. Tenir le cap pour nos entreprises. Tenir le cap pour nos familles et pour les plus fragiles. Tenir le cap pour nos communes. Tenir le cap pour les Corrégiens.

Et continuer à faire de ce département un territoire qui agit, qui anticipe et qui reste fidèle à ses valeurs.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Je souhaite revenir sur quelques points. Monsieur COMBES, vous n'avez sans doute pas bien saisi ma démonstration sur notre capacité à faire plus de social avec moins de recours à l'impôt. Notre raisonnement donc n'est pas de résumer l'action sociale à un montant financier, mais de répondre aux besoins réels de manière juste et efficiente.

Si nous avons conservé votre schéma de 2015, dont nous avons hérité, un Corrégien sur deux ne bénéficierait plus du service à domicile aujourd'hui. En effet, alors que le besoin d'heures d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) augmente, le nombre d'heures non réalisées faute de personnel explose : 28 000 en 2022, 48 000 l'année dernière, et nous dépassons les 70 000 cette année. Heureusement que nous avons réformé le système, car la démographie future, avec une baisse du nombre d'actifs et une augmentation du nombre de personnes dépendantes, rendra le maintien à domicile intenable sans cette anticipation. Le travail que nous avons mené est triple : tout d'abord, plus de prévention, ce qui coûte moins cher.

Ensuite, vous affirmez que le Département n'a pas investi dans l'ingénierie sociale, ce qui est faux. Le directeur de la CNSA est venu voir notre modèle. Le Département de la Corrèze dispose d'une ingénierie sociale quatre fois supérieure à la moyenne des départements de notre strate. Nous avons 150 agents dédiés à l'autonomie, là où un département comme l'Aude, socialiste par essence, en a beaucoup moins. Nous disposons également de 26 points de proximité avec 41 agents sur le terrain qui visitent tous les bénéficiaires de l'APA.

Réunion du 6 mars 2026

Enfin, concernant la baisse faciale du budget que vous évoquez, elle s'explique par une anomalie comptable. Une dépense de 1,1 million d'euros de janvier 2025 a été rattachée à l'exercice 2024, ce qui a gonflé artificiellement les chiffres de 2024 et donne l'impression d'une baisse sur 2025. En réalité, les moyens augmentent. Par exemple, la prise en charge de l'APA a augmenté de 434 000 euros entre 2024 et 2025, et celle de l'hébergement en établissement de 549 000 euros.

De même, nous parvenons à limiter l'augmentation globale des dépenses de l'aide sociale à l'enfance en renégociant les tarifs avec les prestataires extérieurs. Je tiens à souligner que des prestataires qui facturaient auparavant 13,50 euros missionnent désormais à 6,51 euros. C'est pourquoi il est nécessaire de tout réévaluer. L'idée prévaut que le social, relevant de la dépense, n'a pas de prix et ne nécessite pas de contrôle. Il en va de même lorsque nous aidons une commune. D'ailleurs, cela constituera un enjeu de la prochaine contractualisation : encadrer le coût de la construction dans le secteur public. Il n'est pas normal que la construction publique soit de 20 à 30 % plus onéreuse que la construction privée. C'est scandaleux.

La difficulté réside dans le fait que nous disposons de moyens décroissants pour répondre à des besoins sociaux croissants. Il est donc temps de remettre les choses en perspective. Une seule mesure a permis de réaliser une économie de 571 000 euros en six mois, tout en maintenant un service identique, voire en augmentant le nombre de mesures. La question n'est donc pas de savoir si nous devons agir, mais comment.

Parallèlement, nous avons pu allouer 300 000 euros supplémentaires au centre départemental de l'enfance qui, malheureusement, accueille en partie tous ceux dont personne ne veut. Dans le même temps, nous prévoyons, sur le budget 2026, de reconstruire un centre ici, à Tulle, pour réinsérer les cas les plus complexes dans des milieux fermés et traiter ces sujets de manière précise. Quand les besoins augmentent, il faut savoir mettre plus de moyens ; quand ils diminuent, il faut savoir en mettre moins.

Le deuxième point concerne le triple A, un sujet qui me laisse tout à fait indifférent. Votre formation politique est la seule à s'être intéressée au triple A, lorsque cela pouvait nuire à Nicolas SARKOZY à l'époque. Nous avons tous découvert le triple A lorsque la France l'a perdu à la fin de la période qui a suivi la crise économique sous sa présidence. Auparavant, personne ne savait ce que c'était. Depuis, nous empruntons beaucoup moins, et personne ne s'est jamais soucié de cette notation pour nos emprunts. Nous n'avons jamais manqué d'organismes souhaitant financer le département de la Corrèze, car ils croient en sa solidité. L'affichage de bons résultats financiers n'est pas l'enjeu principal. C'était un sujet parce que vous en aviez fait un, en affirmant que nous ne serions pas capables de redresser les comptes, que nous serions dépensiers.

Concernant les collègues, j'apporte un bémol à vos propos : nous détenons l'autorité administrative sur les agents des collègues, qui sont rémunérés par le Département. Cependant, ces agents sont placés sous l'autorité fonctionnelle des secrétaires généraux et des principaux de collèges, en raison d'une dichotomie entre les deux. Les secrétaires généraux des collèges sont donc ceux à qui est confiée la gestion de notre propre personnel. Jusqu'à il y a deux ans, la loi confiait la délégation fonctionnelle et administrative des secrétaires généraux des collèges, les anciens gestionnaires, à l'État, et nous n'avions aucun lien avec eux. Il y a deux ans, une nouvelle loi a permis aux Régions et aux Départements d'exercer une autorité fonctionnelle partagée pour la gestion du personnel, la restauration et la viabilité, mais pas pour les aspects scolaires, contrairement à l'amalgame qui est fait. Le problème vient du fait que nous finançons des dépenses scolaires via des dépenses de viabilité. Les collègues qui protestent sont ceux qui utilisent les budgets de viabilité pour des activités pédagogiques, car l'État ne fournit pas les moyens nécessaires. Mais pour remettre les choses dans leur contexte, nous n'avions aucun lien fonctionnel. La loi a permis, à condition de conventionner par délibération du Conseil départemental, que chaque collègue redélibère une convention qui nous confère, depuis deux ou trois ans, l'autorité fonctionnelle sur cette partie.

Un sujet de friction avec les gestionnaires des collèges est que nous sommes le seul département où 100 % des gestionnaires sont conventionnés avec une autorité fonctionnelle. Ce qu'ils ne supportent pas, c'est d'avoir un patron, au moins pour une partie de leur travail. Je le redis publiquement : de nombreux fonctionnaires d'État n'ont pas de patron. Le ministre que vous appelez de vos vœux est très lointain et change régulièrement. Ils se disent donc qu'ils

Réunion du 6 mars 2026

resteront en place et en verront passer un autre. J'ai rarement vu un ministre leur donner des directives précises, mais c'est notre travail.

Aujourd'hui, notre pyramide des âges révèle des agents usés par des années de tâches ménagères harassantes. Nous peinons à leur faire adopter une machine à laver le sol, par exemple. Récemment, dans un collège, une agente se plaignait de son mal de dos. Je lui ai demandé pourquoi elle utilisait encore son ancien chariot alors que nous finançons des modèles électriques. Elle m'a répondu qu'elle était trop âgée pour apprendre à s'en servir. Elle a reconnu que cela la soulagerait, mais ne l'utilisait pas. Cela fait cinq ans que nous demandons aux gestionnaires d'accompagner cette politique pour atteindre 100 % d'adoption. Lorsqu'à Égletons, il est impossible de servir de la charcuterie de Corrèze, comme cela m'est encore arrivé hier, cela revient à se moquer du monde. S'il n'y a pas de salaisonner à Égletons, il y a un sérieux problème. Soyons sérieux cinq minutes.

Vous tombez donc, M. le Maire, cher Bernard, dans le panneau tendu par les collègues, ou celui de la Tour de Souillac, car le sujet est bien celui-ci. Quand, dans mes propos, je rends hommage à notre fonction publique et à sa rigueur au sein du Département de la Corrèze, j'aimerais que l'État fasse preuve de la même exigence, c'est-à-dire que les commandes politiques soient exécutées. J'ai aussi le retour de nombreux principaux qui me disent : « C'est direct, mais merci, car nous ne pouvons rien leur dire ». Voilà le sujet. Si un principal ne peut rien dire, si le recteur est obligé de céder face aux syndicats, dans quel pays vivons-nous ? Tout cela pour quelques saucissons et quelques fromages. Si vous imaginez que nous allons nous coucher pour si peu, vous comprenez bien que ce pays ne peut pas fonctionner. La réalité du pays, c'est que l'on se met à plat ventre pour quatre saucissons et trois fromages. J'ai passé l'âge pour cela.

Vous avez peut-être raison, c'est peut-être pour cela que je dois passer la main. Vous êtes tellement impatients de prendre ma place qu'il faut que je fasse des annonces. Partir au Sénat reste une éventualité, bien entendu, mais je n'ai pas besoin d'attendre le résultat des municipales. Quand on veut être candidat, on l'est. Cela ne signifie pas qu'on est sûr d'être élu. Vous avez raison, il y a trop de listes. C'est aussi pour cela que je me bats contre les scrutins de liste et que je me suis battu contre le non-panachage dans les communes. Je trouve que le vote nominatif avait son charme, car au moins, on savait ce que l'on pesait sur le territoire. Je vois à la Région ce que pèse un scrutin de liste : il consacre le chef, et les autres ne servent pas à grand-chose. Dans une assemblée comme la nôtre, je ne suis que l'émanation de chacun d'entre vous. Nous avons tous la même légitimité dans cette salle, minorité comme majorité, car elle vient de notre canton, ce qui n'est pas le cas d'un scrutin de liste. Je ferme la parenthèse.

Pour revenir et terminer, je sais que vous cherchez à ce que je quitte la scène parce que vous voulez prendre le Département. Vous pensez que sans ma présence, il n'y aura plus de remparts et que ce sera plus facile. Je l'entends bien. Cependant, je peux garder la présidence du Département en tant que ministre. J'aurais ainsi manqué une évolution de carrière en étant M. Patrice Vergriete, ministre délégué au Logement... Je ne me rase pas le matin en pensant devenir président de la République.

Pour conclure sur Corrèze Habitat, nous devons parler franchement : je veux bien entendre que notre gestion est la cause d'une année de déficit. Or, Corrèze Habitat fonctionnait parfaitement. Il a commencé à connaître des difficultés le jour où Tulle Habitat a été intégré. Avant l'alternance, vous nous avez transféré 1 000 logements de piètre qualité, il faut dire les choses telles qu'elles sont. Une partie était d'ailleurs proposée avec des loyers gratuits, pour accueillir une population que vous souhaitez accueillir, mais les Tullistes ne s'y sont pas trompés.

Je dis les choses très clairement : oui, nous sommes parvenus, par une gestion rigoureuse, à sortir de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS). Je le redis, car on l'a oublié : nous avons obtenu la garantie de l'État et la capacité de voler de nos propres ailes. Cela signifie que la Caisse des Dépôts et tous les acteurs ont constaté une amélioration de la situation. Nous faisons ensuite confiance à un directeur qui, en une année, nous met en difficulté, il s'agit d'une frustration immense.

Mais faisons attention, y compris à la ville de Tulle. Si j'avais voulu faire 4,5 ou 4,8 M€ d'économies, j'aurais arrêté un projet qui vous tenait à cœur : la tour de Souillac. La tour de Souillac, cela représente 4,8 millions. En faisant

Réunion du 6 mars 2026

l'économie de ce projet, nous équilibrons les comptes. Attention donc aux raccourcis. La tour de Souillac n'était pas une priorité pour nous, elle l'était pour vous dans l'aménagement de votre quartier. Je l'entends, et nous n'avons jamais exercé de contrôle d'opportunité sur les projets des maires, qu'ils soient de droite ou de gauche. C'est peut-être un tort à réévaluer dans les prochaines politiques, mais nous avons toujours suivi leurs volontés. Nous avons par conséquent réalisé la tour de Souillac, alors que notre priorité portait sur les bâtiments classés F et G, qui sont désormais encore moins bien classés en raison du changement de diagnostic. Ce n'était pas la priorité d'investissement, mais nous l'avons fait tout de même.

Je voudrais ajouter un dernier point sur Corrèze Habitat, avant de répondre clairement à la question : qui est allé chercher 15 M€ auprès d'Action Logement ? Rien n'indique que je n'obtiendrai pas un montant similaire dans la période à venir. C'est pourquoi il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain, car la confiance du bailleur Action Logement existe.

Pour répondre à la question de savoir quand nous aborderons de nouveau ce sujet, je pense que cela doit se faire sans tarder. D'ici avril, nous disposerons de l'arrêté des comptes. Dès que nous l'aurons, nous devons commencer à examiner nos deux hypothèses : le plan de redressement, et la possibilité de s'adosser à d'autres partenaires. Nous devons évaluer si le plan de redressement, déjà en cours et qui fonctionne plutôt bien, est réalisable et suffisamment efficace à court terme. Tel sera le choix du Conseil départemental du mois de juin. Cela signifie qu'entre fin mars, avril et mai, nous nous mettrons autour de la table avec la ville de Tulle, partenaire important, et l'ensemble du Département pour décider de la suite.

Ce que je voudrais dire publiquement aujourd'hui est que, quelles que soient les décisions prises, elles n'impacteront pas directement la capacité des locataires à rester dans leur logement. Notre objectif est d'améliorer le suivi qualitatif et de garantir que les réparations nécessaires soient effectuées. Pour le locataire, il ne s'agit pas d'aller vers une dégradation, mais vers une amélioration. Il s'agit donc davantage d'un sujet institutionnel qu'un sujet qui affecterait directement les gens. Je tiens à rassurer tout le monde à ce sujet.

Nous allons maintenant passer à l'ordre du jour.

RAPPORT N° 101

ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU DEPARTEMENT POUR 2026

M. COMBY – Les orientations budgétaires pour 2026 s'inscrivent dans un contexte complexe. Dans le cadre de la loi de finances 2026, le gouvernement projette une croissance de 1 % après 0,7 % en 2025. Concernant l'inflation, la situation est un peu plus préoccupante, avec une projection de 1,3 % contre 1,1 % en 2025. Vous connaissez le contexte budgétaire national dégradé : le déficit public, qui était de 5,4 % en 2025, est projeté à 5 % en 2026, et surtout la dette dépasse 110 % du PIB, soit plus de 3 300 milliards d'euros, et pourrait atteindre 3 450 milliards fin 2026.

Pour ce qui est des Départements, la situation financière s'est stabilisée en 2025, car ils ont connu une augmentation des recettes légèrement plus importante que celle de leurs dépenses, ce qui a entraîné des soldes plus favorables. Les ratios financiers, comme nous le verrons pour la Corrèze, se sont améliorés pour une majorité de départements en 2025 par rapport à 2024. Parallèlement, les Départements ont un peu moins investi, alors que le département de la Corrèze a maintenu ses investissements aux alentours de 80 M€.

Les collectivités, et ce ne sera pas nouveau en 2026, sont mises à contribution. L'État, après avoir prélevé 2,2 milliards d'euros en 2025, envisage un prélèvement de 2 milliards en 2026 sur les collectivités. Après le DILICO 1, le DILICO 2 arrive, et un certain nombre de collectivités seront prélevées. Comme cela a été dit, en Nouvelle-Aquitaine, seul le département de la Corrèze est concerné, ce qui signifie que plus nos résultats sont bons, plus nous contribuons à aider les autres.

Par ailleurs, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) sera gelée, ce qui n'est pas une nouveauté, représentant moins de 30 M€ pour les Départements. Une nouvelle taxe sur les sociétés d'autoroutes, la TEIT-ELD, avait également été instaurée. L'État, qui en percevait la majeure partie, en reversait une part au Département, mais ce ne sera plus le cas.

Ensuite, parmi les impacts des décisions nationales pour 2026, la cotisation à la CNRACL, qui a augmenté de trois points en 2025, augmentera de nouveau de trois points en 2026. L'impact sur nos finances sera de 900 000 euros. S'y ajoutent la TEIT-ELD de 440 000 euros et le prélèvement DILICO de 1,4 million d'euros. Le principe est que ce prélèvement est ensuite reversé les années ultérieures. Ainsi, sur le 1,4 million d'euros prélevé en 2025, un tiers, soit 426 000 euros, nous sera reversé en 2026. L'impact total de ces décisions nationales sur notre budget s'élève à plus de 3 M€.

Concernant l'année 2025, les dépenses de fonctionnement se sont révélées plus favorables qu'en 2024, avec une baisse de 10 M€. Contrairement aux années précédentes où nos dépenses avaient augmenté de plus de 30 M€ entre 2021 et 2023, elles se sont stabilisées cette année. Hors fusion des sections soins et dépendance, désormais sous la responsabilité de l'ARS, la baisse des dépenses de fonctionnement est de 3,1 M€. Cette baisse s'explique notamment par la non-reconduction de 4 M€ de dépenses exceptionnelles réalisées en 2024. La contribution au DILICO et une baisse des allocations RSA ont également contribué à cette diminution. Nos dépenses, en augmentation constante depuis plusieurs années, ont par conséquent légèrement baissé en 2025.

Les recettes de fonctionnement 2025 ont quant à elles progressé légèrement. Les recettes de DMTO sont repassées au-dessus de 30 M€, contre 28 millions l'année dernière. Nous avons également bénéficié de recettes liées aux projets européens (FSE), d'une augmentation de la taxe sur les contrats d'assurance (TSCA) et de la nouvelle recette TEIT-ELD, qui sera supprimée. En contrepartie, le faible niveau des DMTO en 2024 a entraîné une diminution du fonds de péréquation.

Réunion du 6 mars 2026

Ensuite, pour l'investissement en 2025, comme l'a mentionné M. le Président, nos investissements se stabilisent à un peu moins de 80 M€. Il convient de comparer ce chiffre non seulement aux années passées, mais aussi aux 40 M€ investis annuellement lorsque nous sommes arrivés en 2015. Nous avons donc quasiment doublé les investissements.

Nous avons également optimisé les recettes d'investissement. En investissant davantage, nous bénéficions de retours de FCTVA plus importants et de plus de subventions, ce qui porte nos recettes d'investissement à près de 17 M€, un niveau favorable à l'équilibre de nos comptes.

Pour ce qui est de la dette et du désendettement, notre dette est passée de 360 M€ en 2015 à 180 millions fin 2025, soit une division par deux. Cette baisse ramène notre capacité de désendettement à 2,1 années. Ce ratio représente le nombre d'années nécessaires pour rembourser la totalité de la dette en y affectant toute notre épargne brute. Avec une épargne brute de 85 M€ pour 2025, il nous faudrait un peu plus de deux ans pour rembourser notre dette.

Les soldes de gestion 2025 montrent une épargne de gestion qui retrouve un niveau proche de celui de 2022. L'épargne brute, qui correspond à l'épargne de gestion moins les intérêts d'emprunt, a bénéficié d'une baisse de ces derniers de 1,1 million d'euros. L'amortissement de la dette, soit le remboursement du capital, s'est élevé à plus de 28 M€ en 2025, ce qui contribue à nos ratios favorables.

Pour 2026, nous projetons une augmentation des dépenses de plus de 8 M€. Cette hausse inclut l'évolution normale des salaires avec le GVT, l'augmentation des cotisations CNRACL pour 900 000 euros, des dépenses pour l'aide sociale à l'enfance, et des contributions aux satellites. La création de l'EPIC Corrèze Énergie, par exemple, représente une attribution de 650 000 euros. Notre contribution au SDIS a quant à lui été augmentée de plus de 100 000 euros, pour un total annuel de plus de 10 millions. Le Centre Départemental de Santé (CDS) et le Centre Départemental de l'Enfance (CDE) verront également leurs dépenses augmenter. Nos dépenses projetées pour 2026 s'élèveraient par conséquent à 273,9 M€.

En regard, les recettes projetées pour 2026 sont en baisse de 13 M€. Sur ce montant, plus de 8 M€ sont liés à l'impact en année pleine de la fusion des sections soins et dépendance. Les recettes des barrages hydroélectriques sont souvent incertaines, et nous anticipons prudemment une baisse de plus de 2 M€. D'autres recettes pourraient également diminuer, tandis que certaines, comme l'IFER et le fonds de péréquation des DMTO, pourraient augmenter.

Concernant les dépenses d'investissement, nous projetons de les maintenir à un haut niveau, autour de 80 M€, sans compter les 17,5 M€ de restes à réaliser pour la route solaire de Lubersac. Les recettes d'investissement devraient quant à elles se maintenir à plus de 15 M€, un niveau élevé soutenu par l'importance de nos investissements.

Cela nous amène à l'équilibre budgétaire prévu pour 2026. Nous disposons d'un report de fonctionnement de 26,2 M€, correspondant à notre résultat 2025. Ce report important nous permet de virer 67,2 M€ à la section d'investissement pour autofinancer une partie de nos projets. Cependant, l'équilibre budgétaire présente un déficit de 3,3 M€.

L'objectif de ce débat d'orientation budgétaire est donc de vous proposer plusieurs options pour équilibrer parfaitement ce budget. La première option consiste à réduire les dépenses de fonctionnement de 3,3 M€, que ce soit sur les satellites ou les dépenses facultatives. La deuxième option serait de réduire nos dépenses d'investissement sur les routes, les collèges ou les aides aux communes. Enfin, la troisième option envisage d'augmenter notre recours à l'emprunt de 3,3 M€, en plus des 28 millions déjà contractualisés. Tels sont les éléments et les trois options envisagées pour nourrir le débat.

Mme BOISSIERAS – Vous nous proposez de débattre de trois scénarios d'orientation budgétaire dans ce rapport, qui souligne les hausses de dépenses de fonctionnement imposées par l'État et l'incertitude constante sur les recettes. Cette situation, bien qu'inconfortable, a conduit à une prudence extrême dans l'évaluation des dépenses et une sous-

Réunion du 6 mars 2026

évaluation des recettes, ce qui a permis de retrouver des marges de manœuvre fin 2025, fortes de la robustesse de notre situation financière.

En effet, en 2025, les dépenses de fonctionnement, prévues à 276,9 M€, ont été contenues à 265,4 M€, soit une baisse de 11,5 M€. Dans le même temps, les recettes, estimées à 333,2 M€, ont atteint 350,5 M€, soit une hausse de 17,5 M€. Il n'y a donc pas eu d'effet de ciseaux. Cette différence cumulée de 29 M€ engendre une épargne nette de 56,7 M€, un niveau jamais atteint, alors qu'elle était estimée à 22,6 M€ au budget 2025.

Vous reprenez donc aujourd'hui trois scénarios déjà présentés l'an passé. Selon le schéma envisagé, avec un report de 26,2 M€ sur les recettes de fonctionnement et un virement de 67,2 M€, il manquerait 3,3 M€ pour équilibrer le budget, consécutivement à la loi de finances.

Le premier scénario consiste à réduire les dépenses de fonctionnement. Projetées en hausse de 8,5 M€, il n'est pas imaginable de chercher de nouvelles économies sur l'autonomie, car vous venez de nous expliquer avoir déjà optimisé l'efficacité du Département en la matière. Cette optimisation a été très marquée en 2025. En excluant l'incidence de la fusion et l'absence de contribution à Corrèze Autonomie, ce pôle a vu ses dépenses diminuer de 1,2 million d'euros, malgré l'évolution du tarif plancher des heures d'aide à domicile.

M. LE PRESIDENT – Pour être précis sur ce sujet, 1,1 million d'euros correspondaient à la recette de janvier 2025. En réalité, nous devrions avoir 2,2 millions, ce qui signifie que notre recette liée à Corrèze Autonomie est encore supérieure. Ensuite, si nous considérons les heures non effectuées et donc non payées, il ne faut pas se baser sur 70 000 heures, mais sur la différence entre les 48 000 de l'année dernière et le chiffre de cette année.

Mme BOISSIERAS – Cela représente un delta plus important encore.

M. LE PRESIDENT – Nous sommes bien d'accord. Je ne me souviens plus exactement du montant, mais ce dernier est en augmentation.

Mme BOISSIERAS – Il n'est donc pas envisageable de faire des coupes ni sur l'autonomie, ni sur l'aide sociale à l'enfance, dont les besoins croissants ont été rappelés, ni sur l'insertion, impactée par la revalorisation du RSA prévue au 1^{er} avril. Il n'est pas non plus possible de réduire les dépenses de ressources humaines, la masse salariale progressant structurellement, notamment grâce à des mesures endogènes. Il n'est pas non plus envisageable de toucher aux dotations de fonctionnement des collèges, certains établissements nécessitant parfois des rallonges pour assurer leur viabilité. Quant au soutien au tissu associatif, nous connaissons son rôle primordial en matière de cohésion sociale.

Le deuxième scénario consiste à réduire la voilure en matière d'investissement. Il est difficile aujourd'hui d'annoncer une diminution de l'aide aux communes, car certains secteurs du réseau routier sont en attente de travaux depuis longtemps, et les intempéries aggravent la situation. Les collèges, longtemps délaissés, accusent un retard de réhabilitation et de rénovation conséquent.

Par ailleurs, vos priorités stratégiques, que j'appellerais vos « grands travaux », sont plus ou moins conséquents et réussis selon les années. La Corrèze 100 % fibrée est une très bonne chose. Je me suis rendue récemment à la réserve de biodiversité d'Argentat, il n'y avait pas foule, ce qui me laisse penser que la moyenne de 230 visiteurs par jour doit entraîner des embouteillages certains jours. La réserve reste cependant un peu coûteuse. Le viaduc des Rochers Noirs est très beau, mais je doute que l'on accoure de tout le pays pour le visiter. Les voies vertes pâles, en revanche, pour l'instant, ne font pas l'unanimité. J'entends plus souvent des remarques telles que : « Vous feriez mieux de réparer les routes plutôt que d'installer tous ces panneaux qui ne servent à rien », que je ne vois de piétons ou de cyclistes. Mais chaque année, cela génère de belles photos et beaucoup de communication, sans compter l'apport économique utile pour les entreprises. Enfin, la route solaire constitue un projet dont nous attendons tous unanimement l'achèvement. Il s'agit ici d'un investissement productif auquel nous ne pouvons pas être opposés, et dont il sera dit dans quelques années : « C'est Pascal COSTÉ qui l'a fait. »

Réunion du 6 mars 2026

Certaines de ces importantes réalisations entraînent de nouvelles prévisions de dépenses de fonctionnement : 500 000 euros pour les voies vertes pâles, 650 000 euros en 2026 pour la route solaire. Mais si ces sommes ne sont pas engagées, cela aura toujours permis de faire des économies ailleurs.

Il nous reste le troisième scénario : compenser ce besoin de financement de 3,3 M€ en ayant recours à l'emprunt. Le long développement sur le désendettement de notre collectivité et sur notre capacité à mobiliser l'emprunt laisse penser que c'est le schéma privilégié. Et comme le pire n'est jamais certain, si, comme en 2025, les dépenses sont contenues et les recettes supérieures aux prévisions, ce recours ne sera pas nécessaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT – Je pense que nous avons également tiré les enseignements des incertitudes du vote du budget 2024. Vous soulignez à juste titre que les recettes étaient estimées à un niveau faible et les dépenses un peu élevées, car nous étions, comme tous les autres, dans une grande incertitude. Je pense que cette année, les prévisions sont beaucoup plus serrées, y compris sur les DMTO que nous avons réactualisés sur la base de l'année dernière. Je ne sais pas s'ils continueront à augmenter de la même manière, et je ne pense pas que nous aurons les mêmes marges de manœuvre.

Concernant les collèges, que ce soit sous la majorité précédente ou durant notre premier mandat, nous investissons environ 3,5 M€ par an. Il s'agit de la première année où nous passons à 13 M€. L'investissement est par conséquent massif sur les collèges, avec notamment le projet d'Argentat et deux ou trois autres qui se terminent. Au-delà des importants investissements, sur l'ensemble des collèges, les services ont même dépassé les prévisions en 2024. Nous avons plutôt une prévision de 11,5 M€ par an pour les bâtiments et nous finissons à 13 M€, dont 8 M€ pour les collèges, ce qui est massif comparé aux 3,5 M€ que nous consacrons à l'ensemble auparavant.

Sur les années à venir, nous allons essayer d'équilibrer les secteurs d'activité. Il y a un effort supplémentaire sur les routes en raison des intempéries et de la programmation de certains secteurs. Il y aura moins de grands équipements structurants, mais davantage d'interventions sur le linéaire existant, ce qui devrait être plus visible sur le terrain. Ensuite, nous avons l'aide aux communes. Le signal que nous ne voulons pas donner en 2026 aux maires, qu'ils soient nouveaux ou réélus, est un ralentissement. Nous pourrions éventuellement réduire quelque peu ce poste, mais nous affichons au moins la possibilité pour eux de lancer des projets. Ce point est important, car l'État ralentit ses aides. Nous avons en Corrèze une forte tradition d'aide aux collectivités. Une commune ne lance pas un projet si elle n'obtient pas 50 % de subventions, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup d'autres départements. Cela peut masquer certains projets structurants qui nécessiteraient des moyens plus conséquents. Cela fera partie des réflexions pour la contractualisation du budget 2027, car il serait dommage de ne pas réaliser certains projets structurants dans quelques communes. Il s'agit toujours d'un équilibre à trouver. Quoi qu'il en soit, l'analyse est partagée.

M. LABBAT – Vous l'avez noté, nous n'avons parfois pas d'opposition et nous le regrettons, et l'opposition se crée alors dans la majorité. Nous sommes bien conscients que dans ce débat d'orientation budgétaire, nous n'allons pas changer votre ADN politique. Cependant, en reprenant les propos de Christophe ARFEUILLERE sur le respect, l'écoute et la recherche de compromis, ma demande sera humble. J'ai bien compris qui vous étiez et quel était votre ADN politique. En revanche, je suis parfois surpris par une dérive dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement sur des postes qui rapportent à la Corrèze.

Je prendrai un exemple : nous nous sommes étonnés de la baisse de la subvention à Corrèze Tourisme. Vous l'avez dit vous-même, il s'agit d'un département vieillissant. Si nous n'avons plus d'emplois, si nos entreprises, nos collectivités et nos agriculteurs ne sont plus là, il sera difficile de s'occuper de nos aînés. Je ne me pose pas en défenseur de Corrèze Tourisme, mais j'étais à leur assemblée générale. Le tourisme représente 7 millions de nuitées, il s'agit d'une économie importante pour notre département. Sans Corrèze Tourisme, l'hôtel La Seigneurie ne serait pas devenu le Prieuré, le camping municipal de Corrèze n'aurait pas trouvé de locataires, le Bois de Calais n'aurait pas trouvé de

Réunion du 6 mars 2026

repreneur, Beynat n'aurait pas son camping en développement, et le projet de Bort-les-Orgues est bien parti. Je m'arrête ici.

Dans ce débat d'orientation budgétaire, la minorité que nous sommes doit ainsi humblement vous dire que, alors que votre ADN vous pousse à investir pour que cela rapporte, je m'interroge sur cette décision. Évidemment, je comprends que plus d'argent ne signifie pas nécessairement plus d'efficacité. Toutefois, dans certains domaines comme l'agriculture, les étangs ou les vétérinaires, nous sommes bien obligés d'investir. Je m'interroge, car ce sont aussi des personnes qui ont bien travaillé, au regard des résultats que je viens de citer. Le signal envoyé en réduisant la subvention, même de 30 000 euros, n'est pas un bon signal d'accompagnement pour des acteurs qui nous apportent de la richesse économique.

M. LE PRESIDENT – Effectivement, nous pourrions adopter une approche politique basique en reconduisant le même montant. La contribution du Département à Corrèze Tourisme est de 1,5 million d'euros. L'an dernier, des excédents ont été constatés. Nous ajustons donc finement. Si demain, des besoins supplémentaires apparaissent, nous remettrons davantage. Si une nouvelle politique doit être portée, nous viendrons la financer.

Toute la politique que vous venez de décrire reste intacte. Ce n'est pas parce que nous ajustons le financement de la structure que nous remettons en cause quoi que ce soit. Ces politiques se poursuivent et s'amplifient. En réalité, le 1,125 M€ à Corrèze Tourisme génèrent des dépenses bien supérieures pour le département. Par exemple, si Coucoco s'installe, c'est parce que nous avons pu apporter les 300 000 euros qui manquaient, car la Région et l'État ne suivaient pas à la même hauteur. Nous intervenons sur des investissements communaux ou en complément des communautés de communes. Nous générons des moyens en cas de besoin.

Le débat avec Corrèze Tourisme portait sur des fonds d'investissement. J'ai dit non. Il revient au Département d'assumer le financement. Corrèze Tourisme est une agence, un bras armé qui identifie les projets. Une fois le projet validé, il revient au Département de le financer, pas à l'agence, pour des raisons de transparence.

Quoi qu'il en soit, Corrèze Tourisme a les moyens de fonctionner. Les 30 000 euros sont anecdotiques. Le vrai sujet est de savoir si, à ce stade, nous sommes mûrs pour nous mettre autour d'une table et proposer un budget commun, comme cela se fait dans une commune. C'est aussi cela, l'exercice démocratique. Souvent, les majorités déroulent leur programme et les minorités critiquent. Très peu de Départements fonctionnent différemment. Nous considérons, dans nos familles politiques respectives, que le budget est l'acte essentiel d'un élu. Lorsque nous avons voté le budget, nous savons ce qui va se passer toute l'année. Si nous sommes d'accord sur le vote du budget, sur quoi nous opposons-nous alors ? Finalement, peu de choses nous séparent d'ailleurs dans les votes en commission permanente, qui sont l'exécution du budget. La question est donc de savoir si une minorité est prête à voter un budget de consensus. Dans la période actuelle, il convient de faire attention, car les différences permettent également aux gens de se repérer.

Vous parlez par ailleurs de mon ADN. Je vais vous le dire et répondre indirectement à la question de ma nomination comme ministre. Le mot « pouvoir » il ne m'intéresse pas, le verbe « pouvoir » m'intéresse. Voilà ce qui résume notre ADN.

M. COMBES — Je voulais revenir sur les satellites, sur lesquels Monsieur COMBY a été peu prolix. Concernant Corrèze Habitat, vous avez été sévère à bien des égards et votre propos était assez politique. Vous avez parlé de la gestion des offices HLM de Tulle dans une période que je n'ai pas connue en tant que maire gestionnaire, sauf entre 2008 et 2015. J'assume ma part pour cette période, mais pas ce qui a été fait par d'autres. Sur la période 2008-2015, le président de l'époque, Roger CHASSAGNARD, a mené un travail de rénovation des logements sur tous les sites de Corrèze Habitat de manière équilibrée. Je ne crois pas qu'il ait particulièrement privilégié Tulle.

Ensuite, la ville de Tulle compte effectivement 1 000 logements sociaux, ce qui est un nombre particulièrement important. Elle ne versera donc pas de pénalités pour non-respect des quotas de logements sociaux. Cependant, je

Réunion du 6 mars 2026

ne suis pas certain que les 4,5 M€ que vous avez investis sur la tour de Souillac ne soient pas équivalents aux millions d'euros investis ailleurs en Corrèze, particulièrement dans la région d'Ussel. Lorsque nous ferons les comptes, vous verrez ainsi que les investissements sont équilibrés et que vous n'avez pas fait d'effort particulier pour nous.

Sur les attributions de logements, vous avez fait une ouverture sur l'accueil de nouveaux habitants. Je ne préside pas la commission d'attribution des logements et je n'interviens pas dans ce processus. En revanche, Corrèze Habitat publie des annonces sur des réseaux nationaux pour remplir ses logements, dans des conditions qui pourraient parfois être discutables.

Concernant les politiques migratoires, vous savez très bien que je n'en suis pas responsable. Si de nouveaux habitants ne viennent pas à Beynat, c'est peut-être parce qu'il n'y a pas les logements nécessaires pour les accueillir. Il serait d'ailleurs très bien qu'ils soient mieux répartis sur tout le territoire. Ce sont parfois des gens très bien qui veulent travailler et élever leurs enfants. Mais ce n'est pas moi qui les fais venir, et vous le savez bien.

Je ne pense pas que vous ayez bien servi la liste à laquelle vous pensez en disant cela, mais plutôt renforcé une autre liste en suggérant que les locataires de Corrèze Habitat à Tulle ne sont pas satisfaits de leurs voisins.

M. LE PRESIDENT – J'ai simplement tenté de me mettre à votre niveau, cher Bernard.

Acte est donné.

RAPPORT N° 102
PLAN DÉPARTEMENTAL DE LA GESTION DE L'EAU : CORREZ'EAU

Mme BUISSON – Le rapport qui vous est proposé aujourd'hui concerne le projet CORREZ'EAU. Il ne s'agit pas d'un dispositif nouveau, mais d'une déclinaison du Plan de Gestion de l'Eau (PDGE) adopté en juillet 2025, qui constitue notre feuille de route stratégique pour la gestion quantitative et qualitative de l'eau. Je rappelle que le PDGE est un acte volontaire qui ne répond à aucune obligation réglementaire. Il s'agit d'une volonté d'agir pour apporter une réponse adaptée et différenciée, propre à la Corrèze, face aux effets du changement climatique.

Concrètement, à l'échelle du bassin hydrographique Adour-Garonne, le déficit structurel est estimé à 250 millions de mètres cubes et pourrait dépasser le milliard à l'horizon 2050. Le plan d'action adopté par le Parlement de l'eau repose sur un mix de solutions : la sobriété des usages, les Solutions Fondées sur la Nature (SFN), l'optimisation de l'existant et la mobilisation de nouvelles ressources. Ces deux derniers axes nous amènent à vous présenter le projet CORREZ'EAU.

En tant que territoire de tête de bassin versant, nous sommes en Corrèze exposés à des variations saisonnières de plus en plus marquées, avec des étiages sévères et des tensions sur les usages. Si le bilan hydrique annuel reste légèrement excédentaire, l'aggravation des déficits est une réalité, en particulier en période estivale. Cela impose d'agir avec méthode, lucidité et responsabilité.

Dans ce contexte, le PDGE fixe un cap à l'horizon 2050. Il repose sur notre conviction que l'eau est un bien commun dont la gestion doit rester pilotée par la puissance publique, dans un cadre transparent et orienté vers l'intérêt général. À cet égard, notre patrimoine hydraulique diversifié (retenues agricoles, plans d'eau, étangs) constitue un avantage comparatif certain. Notre enjeu n'est dès lors pas seulement de créer de nouveaux ouvrages, mais également de mieux valoriser l'existant dans une logique de sobriété, de partage et de multi-usage, afin de démontrer que ces réserves peuvent aussi contribuer au soutien des milieux.

Notre politique de l'eau a toujours été volontariste, avec le programme d'abreuvement pour les agriculteurs et le soutien à la gestion durable des étangs, où le Département est le seul à subventionner les propriétaires. Le projet CORREZ'EAU représente aujourd'hui une prolongation de cette volonté, une déclinaison opérationnelle du PDGE pour passer du diagnostic à l'action.

Il se déroulera en deux temps. Le premier, dès 2026, consistera à lancer une expérimentation locale sur la gestion du stock existant. L'idée est de mobiliser le stockage des étangs retenus pour assurer la continuité écologique et le soutien d'étiage sur deux territoires pilotes, tout en testant des modèles de gouvernance et de gestion agiles. La deuxième phase visera ensuite à pérenniser ces solutions et à entrer dans une gestion de l'eau en tant que bien commun. Cela passera par le développement du multi-usage, en s'appuyant sur l'expérimentation et sur le projet Résilience Vézère, pour définir de nouveaux modèles économiques.

La première phase, à l'été 2026, sera le lancement de l'expérimentation locale. Sur la base d'une étude de faisabilité réalisée par Rives & Eaux, nous mobiliserons de manière encadrée une partie des volumes stockés dans des retenues existantes pour soutenir les débits des cours d'eau en période critique. Il s'agit de démontrer que ces ouvrages peuvent, au-delà de leur vocation première, contribuer au soutien du milieu. Les deux territoires pilotes ciblés sont le bassin versant du Maumont sur un affluent de la Sourdoire, et le bassin versant de la Tournerie.

Pour garantir la sécurité juridique et l'efficacité opérationnelle, il est proposé de mobiliser l'ASAFAC, un établissement public compétent en matière d'ouvrages hydrauliques. Le Département intégrerait cette structure en tant que membre propriétaire et participera à la gouvernance dédiée au projet.

Réunion du 6 mars 2026

Dotée d'une enveloppe de 155 000 euros sur deux ans, cette expérimentation permettra d'évaluer les gains hydrologiques, les impacts environnementaux et la répliquabilité du modèle.

Parallèlement, dès 2026, un travail de recensement et de priorisation des plans d'eau et retenues agricoles déconnectés en période d'étiage sera mené. Cependant, le calendrier actuel, étalé sur plusieurs années, ne répond plus à l'urgence. En intervenant ainsi, la Corrèze n'a pas vocation à se substituer à l'État ou à l'Agence de l'eau, mais à accélérer la mise en œuvre de leur politique en changeant d'échelle. Il s'agit de sécuriser rapidement les données nécessaires aux décisions administratives et de rendre possibles, dès l'été 2026, des déconnexions effectives là où cela s'avère pertinent.

Cette responsabilité territoriale que nous assumons traduit notre volonté de préserver la richesse hydraulique dont dispose la Corrèze, en optimisant les retenues existantes et en démontrant qu'elles peuvent également constituer un levier d'équilibre entre les usages et la préservation des milieux.

La deuxième phase, qui débutera après 2026, consistera à s'orienter vers une perspective plus structurante et durable de soutien des étiages à l'échelle de l'axe Vézère et, plus largement, du bassin de la Dordogne. Le programme Résilience Vézère constitue le principal cadre de structuration à moyen terme de cette stratégie, en permettant d'organiser une réponse cohérente aux enjeux de soutien des étiages et de sécurisation des usages à l'échelle de l'axe hydrologique intégral.

Comme vous le savez, l'axe Vézère présente une configuration atypique, où près de 80 % des besoins en eau concernent le milieu naturel et 20 % les usages anthropiques. Cette singularité impose une approche équilibrée qui concilie le soutien écologique et la sécurisation des activités humaines.

À ce titre, le Département contribuera, aux côtés de l'État et de l'Agence de l'eau, au financement de l'étude « Besoins et ressources » visant à caractériser finement les équilibres hydrologiques, les usages actuels et futurs, l'évolution climatique et les volumes prélevables à l'échelle du bassin. Piloté par l'État, le comité de pilotage Résilience Vézère constitue ainsi le cadre dans lequel se construit une réponse cohérente, intégrée et partagée.

L'étude d'une retenue complémentaire et la réflexion sur la mise en place d'un opérateur public ou parapublic de l'eau constituent une étape déterminante pour sécuriser durablement le soutien des étiages et organiser une gouvernance pérenne à l'échelle pertinente des bassins versants.

Les capacités actuelles de stockage demeurent limitées au regard des besoins identifiés. Une étude de faisabilité sera donc conduite afin d'évaluer la pertinence de la création d'une retenue complémentaire d'environ 10 millions de mètres cubes sur le haut bassin de la Vézère. Cette réflexion s'inscrit dans la logique du panachage de solutions que j'ai évoqué précédemment, validée à l'échelle du bassin Adour-Garonne, qui inclut la sobriété des usages, les solutions fondées sur la nature, l'optimisation des ouvrages et la mobilisation de nouvelles ressources.

Dans cette perspective, le projet CORREZ'EAU tend donc vers la structuration à moyen terme d'un opérateur public ou parapublic de l'eau, capable de porter durablement la gestion des ouvrages, des volumes et des usages. Il ne s'agit pas d'ajouter une strate supplémentaire, mais de garantir dans la durée une gouvernance stable, impartiale et orientée vers l'intérêt général, à la hauteur des enjeux climatiques, économiques et écologiques auxquels notre territoire est confronté.

En définitive, le projet CORREZ'EAU marque une étape décisive dans la mise en œuvre de notre PDGE. En conjuguant des actions immédiates dès 2026 et une vision à long terme post-2026, l'optimisation des ressources existantes et la réflexion sur des solutions complémentaires, l'expérimentation locale et la structuration institutionnelle, le Département affirme ici son rôle de chef de file stratégique en matière de gestion de l'eau. Plus qu'un simple dispositif technique, il s'agit d'un choix politique qu'il vous est proposé de valider aujourd'hui, celui d'assumer pour la Corrèze une gestion responsable, solidaire et résiliente d'un bien commun essentiel à la vie et à l'attractivité de notre territoire.

Réunion du 6 mars 2026

Il vous est donc demandé d'autoriser le lancement de l'expérimentation de soutien des étiages en 2026, d'approuver le principe de l'adhésion du Département à l'ASAFAC, d'autoriser les démarches liées à cette adhésion et de désigner les représentants du Département, d'approuver le concours financier du Département à hauteur de 155 000 euros, d'autoriser le Président à financer, aux côtés de l'Agence de l'eau, l'étude portée par l'État « Résilience Vézère » selon des modalités qui vous seront présentées en commission permanente, et enfin d'engager le travail de recensement des plans d'eau et des connexions en lien avec la DDT et l'ensemble des partenaires.

Mme VALLEE – Monsieur le Président, à travers ce rapport, vous soumettez trois orientations majeures en matière de gestion quantitative de l'eau : l'expérimentation d'un soutien coordonné sur trois sous-bassins versants, le lancement de l'étude « Besoins & Ressources » dans le cadre du COPIL « Résilience Vézère », et la déconnexion des plans d'eau en période d'étiage. Ces propositions s'inscrivent dans une volonté d'anticiper les tensions accrues sur les ressources liées au changement climatique. Ces sujets engagent le territoire sur des choix structurants, tant sur le plan environnemental que financier et institutionnel. Ils appellent donc une approche à la fois pragmatique, rigoureuse et progressive. C'est dans cet esprit d'exigence et de responsabilité que nous formulons nos observations sur ces trois volets complémentaires.

Tout d'abord, l'expérimentation proposée répond à un constat de tension sur certains sous-bassins et s'appuie sur des travaux techniques déjà engagés. Le choix de tester une gestion coordonnée des volumes existants à une échelle limitée avant toute généralisation relève d'une démarche prudente et évaluée. Le recours à l'ASAFAC comme support juridique offre un cadre opérationnel identifié, évitant la création d'une nouvelle structure ad hoc, ce qui peut garantir une mise en œuvre rapide tout en sécurisant l'action du Département.

Nous serons attentifs aux résultats concrets de cette phase test, notamment aux gains hydrologiques, aux impacts environnementaux, aux coûts réels, ainsi qu'à la clarté de la gouvernance envisagée à plus long terme.

Ensuite, l'étude « Besoins & Ressources », portée par l'État dans le cadre du COPIL Résilience Vézère, s'inscrit dans une logique d'aide à la décision et appelle un positionnement clair sur les modalités de son financement et sur la méthode retenue, que nous discuterons en commission permanente si j'ai bien compris. Cette étude constitue un préalable indispensable avant toute décision structurante, notamment avant d'évoquer de nouveaux stockages ou d'éventuelles retenues supplémentaires. Il est indispensable de disposer d'un diagnostic objectif, partagé et juridiquement sécurisé des équilibres entre besoins, ressources et exigences des milieux. Il s'agit d'un point très important. La détermination des volumes préalables doit concerner l'ensemble des usages et reposer sur une base technique incontestable.

Je note que cette étude ne vaut pas validation automatique des scénarios qui pourraient en découler, notamment s'agissant d'une éventuelle retenue nouvelle. Elle permet en revanche de s'assurer que les décisions futures, quelles qu'elles soient, seront prises sur la base de données consolidées, de scénarios prospectifs clairs et d'une analyse complète des impacts. Sur un sujet aussi sensible que la gestion quantitative de l'eau sur l'axe Vézère, investir d'abord dans la connaissance et l'aide à la décision relève d'une démarche indispensable. Notre vigilance portera naturellement sur la transparence des hypothèses retenues, sur l'évaluation des coûts à long terme et sur la pleine prise en compte des équilibres environnementaux.

Enfin, la déconnexion des plans d'eau en période sensible est un levier déjà identifié à l'échelle du bassin de la Dordogne et dont les premiers résultats sont connus. L'engagement du Département pour 2026, qui vise à recenser et à qualifier les retenues à l'échelle du département, est bienvenu pour accélérer ce travail qui est aujourd'hui jugé trop lent.

Je note qu'il ne s'agit pas de se substituer à l'État ou à l'Agence de l'eau, mais de clarifier la situation locale et de disposer plus rapidement de données de base pour travailler. Nous voterons donc en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

Le rapport n° 102 est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 103 BILAN POLITIQUE CORREZE SANTÉ ANIMALE

Mme ROME – En 2022, nous avons pris la décision importante d'anticiper un risque majeur pour notre territoire : celui de la désertification vétérinaire. À l'époque, nous comptions 96 vétérinaires en Corrèze, dont 11 âgés de plus de 60 ans, ce qui représentait 11 départs à la retraite à court terme. Dans un département où plus de 90 % des exploitations agricoles sont tournées vers l'élevage, ne rien faire revenait à accepter le risque d'une rupture du maillage vétérinaire, en particulier pour la production animale et les grands ruminants. Cela aurait directement fragilisé notre agriculture, mais aussi la santé humaine, avec les risques d'apparition et de diffusion de zoonoses.

Nous avons donc choisi d'agir en lançant le plan Corrèze Santé animale, doté de 868 000 euros sur cinq ans, avec un objectif simple : remplacer les vétérinaires partant à la retraite et sécuriser durablement l'activité rurale.

Trois ans plus tard, les résultats sont probants. Sur les 11 installations attendues pour compenser les départs, 9 ont déjà été réalisées et au moins 2 le seront d'ici 2027. Nous avons donc atteint 82 % de l'objectif à mi-parcours grâce à notre dispositif d'aide à l'installation.

L'aide départementale est conditionnée à une activité significative en production animale, ce qui signifie que les jeunes vétérinaires que nous accompagnons exercent une activité mixte, canine et rurale. L'activité canine sécurise ainsi l'équilibre économique d'un cabinet, tandis que l'activité rurale garantit le suivi sanitaire des élevages. En nous engageant dans cette logique mixte, nous soutenons l'installation de jeunes praticiens tout en protégeant directement l'élevage corrézien et l'activité de nos agriculteurs.

Parallèlement, nous avons accompagné trois maisons de santé vétérinaires à Seilhac, Lubersac et Meyssac, et d'autres projets sont en cours à Ussel et Treignac. Des subventions à hauteur de 226 897 euros ont permis de générer près de 1,85 million d'euros d'investissement privé sur ces chantiers. Un euro public investi a donc généré plus de neuf euros d'investissement sur le territoire.

Ces structures modernisées renforcent l'attractivité, facilitent le travail en équipe, permettent l'accueil de stagiaires et sécurisent la continuité des soins. Nous avons également soutenu les étudiants vétérinaires souhaitant effectuer des stages en Corrèze. Vingt-neuf d'entre eux ont été accompagnés depuis 2022, dont 5 bénéficiaires de la bourse de dernière année, conditionnée à un engagement d'installation de cinq ans sur notre département. Nous constatons en revanche que certaines aides, notamment en matière de logement et de déplacement, sont moins mobilisées. C'est pourquoi nous faisons évoluer le dispositif avec pragmatisme, en ajustant les moyens en fonction des besoins identifiés sur le terrain afin de concentrer les crédits sur les leviers les plus efficaces.

Nous avons également agi sur les conditions d'exercice avec le SAVU19. La gestion des gardes était identifiée comme un frein majeur à l'installation. En organisant une régulation centralisée des urgences et en assumant le financement du lancement du dispositif avant de le confier progressivement aux professionnels, nous avons amélioré concrètement la qualité de vie des praticiens. Aujourd'hui, 22 structures vétérinaires du département sont engagées dans le SAVU19.

Entre 2022 et 2025, 496 000 euros ont été engagés, soit 57 % de l'enveloppe globale. C'est pourquoi il vous est proposé de poursuivre le plan jusqu'en 2027 et de renforcer cette année les deux axes les plus performants en allouant 100 000 euros supplémentaires aux maisons de santé vétérinaires et 100 000 euros aux aides à l'installation, portant l'enveloppe d'investissement à 332 000 euros et l'enveloppe de fonctionnement à 58 000 euros.

Réunion du 6 mars 2026

M. LE PRESIDENT – Je pense qu'il est important, de temps en temps, que nous réexaminions des politiques pour en dresser un bilan. Il était également nécessaire de prolonger les enveloppes pour finaliser le dispositif. Il s'agit ici d'un acte à donner, car les augmentations budgétaires seront votées dans le cadre du budget.

Je voudrais aussi avoir un mot tout particulier pour l'ensemble de la profession, mais aussi pour le syndicat des vétérinaires et l'Ordre, avec qui nous avons beaucoup travaillé et qui s'investissent considérablement.

Acte est donné.

RAPPORT N° 104
RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT
DURABLE/2025 – 2026

Mme BUISSON – Il s’agit ici d’un rapport annuel obligatoire. Je vais vous le présenter cette année en rappelant les différentes manières d’analyser l’atteinte des objectifs de développement durable. Plusieurs grilles d’analyse sont possibles pour évaluer l’efficacité de ces politiques au plan national ou international. Pour notre part, nous avons fait le choix de nous concentrer sur le programme Corrèze Transition écologique, qui nous permet concrètement d’évaluer nos enjeux territoriaux et de calibrer notre action autour de cinq engagements majeurs : le déploiement des énergies renouvelables et la sobriété énergétique comme atouts pour l’attractivité du territoire ; la promotion de nouvelles mobilités choisies et durables ; l’adaptation de notre agriculture et la promotion d’une alimentation de qualité ; une gestion plus durable des ressources, de la biodiversité et des espaces naturels ; et le développement des solidarités sociales et territoriales pour tous les Corrèziens.

Dans le domaine des énergies renouvelables, de la sobriété et de l’efficacité énergétique, nous poursuivons notre programme Corrèze Bouclier énergétique, lancé en 2023. Fin 2025, 524 demandes étaient enregistrées et 478 dossiers engagés, représentant plus de 1,1 million d’euros d’aides départementales et 4,5 M€ de travaux.

Nous veillons aussi à maîtriser les dépenses d’énergie de la collectivité avec des travaux de rénovation réalisés. En 2025, nous avons attribué un nouveau marché d’électricité qui a permis de générer une économie de 25 % par rapport à l’année précédente. Nous produisons également de l’électricité renouvelable en autoconsommation sur nos propres bâtiments. De plus, vous avez pu suivre le projet d’ombrière photovoltaïque sur la déviation de Lubersac, qui constitue une nouvelle démonstration de cette stratégie. Inédit à l’échelle mondiale, ce projet se veut exemplaire sur le plan environnemental avec la production d’une énergie renouvelable en circuit court, sans aucune artificialisation supplémentaire.

Concernant les mobilités, nous poursuivons le déploiement des aires de covoiturage. Elles sont aujourd’hui au nombre de 24, pour un total de 621 places. Ce maillage sera prochainement renforcé avec la mise en service de l’aire de Seilhac, qui offrira 55 places. En 2025, nous avons également développé les voies vertes pâles, un modèle de voiries partagées coconstruit avec les acteurs locaux, qui combine recherche de sobriété foncière et aspiration à de nouvelles mobilités douces.

Nous sommes en outre pleinement engagés pour une gestion plus durable des ressources et la sauvegarde de la biodiversité. En 2025, dans le cadre des animations pour la réserve départementale de biodiversité, 1 145 personnes sont venues découvrir cet espace naturel sensible. Ce chiffre n’inclut pas seulement les promeneurs, mais également les participants aux diverses animations mises en œuvre.

Protéger la ressource, cela revient également à anticiper les conséquences du réchauffement climatique sur notre bien commun, l’eau. À cet égard, face aux épisodes de sécheresse consécutifs, nous poursuivons le déploiement de cuves de récupération des eaux pluviales sur nos bâtiments. Plus largement, le projet CORREZ’EAU, qui vient de vous être présenté, constitue une réponse qui conjugue actions immédiates et vision à long terme pour assurer une gestion responsable, solidaire et résiliente de l’eau.

Enfin, considérant que la cohésion sociale est un point clé du développement durable, nous avons renforcé nos actions en faveur du bien-vivre en Corrèze. Notre service public Corrèze Autonomie, avec 84 000 appels traités et plus de 13 200 visites à domicile sur une année, a démontré son efficacité. Dans cette continuité, le nouveau schéma départemental de l’autonomie va vous être présenté. Nous soutenons également notre économie locale à travers la démarche Origine Corrèze, qui compte aujourd’hui 1 300 produits et 359 entreprises. Enfin, nous poursuivons notre

Réunion du 6 mars 2026

plan pour le bien-vivre au collège, avec des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire et la priorisation des circuits courts. Neuf initiatives d'élèves ont été validées en 2025 dans le cadre de l'appel à projets écoresponsables.

Au total, ce rapport rappelle que les enjeux de développement durable irriguent l'ensemble de nos politiques. Nous portons cette action aux côtés des forces vives du territoire, notamment l'Assemblée citoyenne, que je salue et qui sera bientôt renouvelée, pour un Département accélérateur de la transition écologique.

M. BOUZON – Chers collègues, ce rapport sur le développement durable, comme vous l'avez dit, est une obligation légale. Chaque année, il décline sur une centaine de pages les actions du Département. Il s'agit d'un rapport intéressant, bien que présenté comme une liste à la Prévert. Je ne commenterai ni les voies vertes pâles (VVP), ni l'Assemblée citoyenne pour l'instant.

J'ai noté plusieurs points positifs. Tout d'abord, les actions sur la biodiversité, notamment la nouvelle initiative de gestion des déchets au bord des routes, qui souligne malheureusement le manque de civisme de certains. J'ai aussi relevé la réutilisation de 20 000 tonnes d'agrégats routiers et les travaux sur les rivières. Concernant ce dernier point, une rubrique traite de l'étude sur la rivière Charente, mentionnée dans la presse hier. Peut-être pourriez-vous nous en dire davantage.

Je constate également que les Corrèziens sont soucieux de leur empreinte carbone, car ils utilisent de plus en plus les 24 aires de covoiturage. La création d'une vingt-cinquième est une bonne chose, mais je me demande si nous ne pourrions pas envisager l'agrandissement de certaines aires saturées, notamment autour de Brive, Cana et Le Vergis. L'éclairage de ces aires, qui a été réalisé, est également une amélioration nécessaire et appréciable.

Pour terminer, je souhaite revenir sur le bien-vivre au collège. Les plus de 10 000 collégiens de Corrèze ont fourni des efforts significatifs sur le gaspillage alimentaire. Le rapport note 78 grammes de déchets par élève, ce qui est meilleur que la moyenne nationale de 100 grammes. L'objectif est d'atteindre 60 grammes, ce qui serait excellent. Cette démarche est bénéfique, et les élèves ont de nombreuses idées dans le cadre des projets écoresponsables. Je pense que nous devons les soutenir et communiquer davantage sur ce sujet. Une réduction de seulement 10 grammes par élève représente 14 tonnes de déchets alimentaires en moins sur une année scolaire.

Nous voterons, bien entendu, en faveur de ce rapport.

Je vous remercie.

Mme BUISSON – Nous vous avons présenté au sein de l'assemblée le principe et le lancement de cette étude sur la Charente. Nous étions récemment à la dernière étape de restitution des conclusions, en présence des Départements coproporteurs, la Charente-Maritime et la Charente.

Tout d'abord, cette étude a permis d'identifier des ressources et des possibilités d'action pour ces Départements, qui sont confrontés à un enjeu majeur de ressources à moyen terme. Ils ont pu identifier des solutions de proximité qui n'avaient pas forcément été envisagées au départ.

Je reprendrai également les propos du Président qui a rappelé que notre devoir d'élus est d'anticiper et de réfléchir, même sur des sujets sensibles et potentiellement clivants. Nous avons ainsi abordé ce sujet en mettant à plat, de manière transparente, toutes les solutions et tous les scénarios possibles. Chacun de ces scénarios a été analysé sur la base de critères validés par l'ensemble des parties prenantes au sein du comité de suivi, qui incluait non seulement les trois départements mais aussi les EPTB et autres acteurs. Ces critères ont permis d'identifier un scénario qui serait le plus adapté pour répondre à l'enjeu de la ressource en eau, si une mobilisation devait être activée un jour autour du Pont d'Arpiat. Cette solution a été retenue comme la plus intéressante, car elle présente le moins d'impact environnemental tout en offrant des ressources mobilisables importantes. Notre position de tête de bassin versant nous permet d'identifier une ressource possible pour l'avenir. À ce stade, ce travail n'entraîne pas la mise en place d'un

Réunion du 6 mars 2026

plan d'action immédiat. Il est toutefois utile de savoir que dans dix, quinze ou vingt ans, une solution supplémentaire est possible à nos portes, aux confins de la Corrèze et du Puy-de-Dôme.

M. LABBAT – Je tiens à rassurer Madame BUISSON : lorsque des idées pragmatiques et de bon sens sont proposées, nous sommes au rendez-vous.

Les enjeux de l'eau et la période que nous avons connue m'amènent à quelques réflexions. J'avais dit il y a quelque temps que ni les propriétaires de stations de ski, ni ceux du littoral méditerranéen ou atlantique n'avaient beaucoup pensé à la Corrèze. Je rends hommage à nos anciens qui, lorsqu'ils ont décidé de construire des barrages ou des usines d'incinération, ont dû faire face à de vives critiques. Aujourd'hui, nous en profitons.

J'ai confiance dans les experts qui nous diront quand et comment établir des retenues d'eau. J'ai l'impression que la nature elle-même a favorisé l'acceptabilité de ces projets, car lorsque les sols sont surchargés par de fortes pluies, l'idée de stocker quelques mètres cubes devient plus évidente.

Par ailleurs, je constate que de nombreuses régions de notre pays sont inondées, mais peu de maisons corréziennes sont sous l'eau. Or, l'objectif de « zéro artificialisation nette » qui nous est imposé dans nos territoires est en partie une conséquence de ces inondations ailleurs. Il est normal que nos assurances augmentent lorsque le risque de tempête nous touche tous. En revanche, je ne juge pas normal qu'elles augmentent parce que certaines régions ont fait des choix d'aménagement irréflechis. Pour réaliser les projets que nous envisageons avec CORREZ'EAU, il faudra par conséquent que d'autres nous aident financièrement. Si nous créons ces retenues, cela réduira les débits en aval et donc les dégâts liés aux inondations. Il conviendra ainsi de rappeler à ces territoires que si nous retenons l'eau, ils n'auront plus à la subir, ce qui pourrait leur permettre de sécuriser des terres agricoles et de réduire les coûts pour les assurances.

Par conséquent, Mme BUISSON, soyez convaincue que si les choses sont bien faites et bien pensées, nous serons au rendez-vous et nous lutterons contre ceux qui, par dogmatisme, s'opposent à de telles solutions.

M. LE PRESIDENT – Je partage l'essentiel de vos propos. Nous sommes effectivement à l'étiage économique sur nos territoires. La démographie le montre : moins un territoire a de ressources, plus il est difficile d'y entreprendre, car le nombre d'opposants à tout projet augmente. Une grande différence avec les époques passées réside également dans l'influence des réseaux sociaux, qui donnent un écho démesuré à des minorités très éloignées des projets.

Il faut savoir pourquoi nous faisons les choses. Les barrages ont été construits pour électrifier le réseau ferroviaire. Aujourd'hui, comme je l'ai d'ores et déjà expliqué, ils servent un autre but : en pleine sécheresse, le 14 juillet 2022, les barrages ont servi à alimenter les climatiseurs de ceux qui nous donnent aujourd'hui des leçons, pendant que nous, nous n'avions plus de train. Eux bénéficient de multiples lignes de métro. Je ne cherche pas à opposer les personnes, mais je souhaite que ceux qui profitent de ces infrastructures respectent nos territoires qui ont aussi des besoins. Il s'agit d'une question d'équilibre et de droit à la différenciation.

Ce pour quoi nous nous battons aujourd'hui a des répercussions énormes. Les barrages ont été construits avec une acceptation sociale liée au chemin de fer, mais aujourd'hui, ils servent la métropolisation de notre pays en assurant l'équilibre du réseau électrique.

Le dernier point, très juste, que vous avez soulevé, est que nous n'allons pas payer. Créer une retenue de 10 millions de mètres cubes sur la Vézère pour maintenir l'eau potable au cœur de la Corrèze supposera une étude qui définira non seulement la faisabilité et le coût, mais surtout le modèle économique. Qui va payer ? Au total, 90 % de l'eau qui s'écoule dans la rivière est destinée au milieu naturel, pas aux besoins anthropiques. Or, qui paie pour le milieu ?

Nous sommes en plein débat sur la taxe GEMAPI. Il est plus facile de pointer du doigt l'industriel ou l'agriculteur que de demander une contribution pour entretenir le milieu naturel. L'exemple de la Vézère est parlant : l'eau prélevée sert exclusivement à l'eau potable. Cela aide à réfléchir. Cette année, nous avons réussi à obtenir 10 M€ de l'Agence

Réunion du 6 mars 2026

de l'eau pour soutenir le système Neste dans les Pyrénées, qui alimente Toulouse. Face à la croissance de Toulouse, ce soutien d'étiage est devenu indispensable.

Nous travaillons donc aujourd'hui pour les trois prochaines générations, non pas pour nous. Il faut être audacieux pour lancer de tels sujets, car à court terme, nous ne nous attirons que des ennuis. Mais nous devons penser à nos enfants et petits-enfants. Le projet public est de déterminer quels moyens nous avons sur toute la vallée et comment mettre en place un modèle économique capable de financer une retenue de 300 M€. Le Département ne pourra pas le faire seul.

Acte est donné.

RAPPORT N° 105
RAPPORT DE SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Mme DUBOST – Ce rapport traduit le volontarisme du Département de la Corrèze en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Notre collectivité se distingue en effet par un taux de féminisation de 57 %, en légère progression. Si certains métiers restent encore peu mixtes, il est notable que les emplois d'encadrement supérieur sont majoritairement occupés par des femmes, qui constituent 81 % de la catégorie A, une proportion bien supérieure à la moyenne nationale de 70 % dans la fonction publique territoriale.

Soucieux de renforcer notre action, nous avons poursuivi la structuration de deux dispositifs essentiels : d'une part, la consolidation de la procédure de signalement mise en place à l'été 2024 pour traiter les situations de discrimination, de violences ou de harcèlement ; d'autre part, l'intégration de notre outil de pilotage RH, l'index Egapro, qui, avec un score de 78/100, atteste des efforts entrepris pour réduire les écarts de rémunération. Dans une collectivité de 1 497 agents, ces dispositifs confirment que l'égalité professionnelle est un choix stratégique, intégré à notre politique de ressources humaines.

Afin de prolonger ces avancées, nous poursuivrons la mise en œuvre de notre plan d'action élaboré avec les représentants du personnel, autour de quatre priorités : le développement de nouveaux outils d'analyse genrés ; la poursuite des actions de formation et de sensibilisation ; l'encouragement de la mixité et de la mobilité ; et l'amélioration continue des dispositifs d'aménagement du temps de travail.

Ce rapport confirme ainsi notre engagement collectif pour une meilleure égalité professionnelle.

Je profite par ailleurs de cette présentation pour saluer, en notre nom à tous, le travail remarquable des femmes et des hommes de notre collectivité. Unis par un même engagement au service de la Corrèze, ils constituent la force de notre service public. Merci à chacune et à chacun.

M. LE PRESIDENT – Nous nous faisons la remarque avec la Directrice générale adjointe et la Directrice des ressources humaines : bien que la présentation de ce rapport ne soit pas obligatoire, il est important de rappeler que si 57 % des agents de cette collectivité sont des femmes, elles sont encore plus nombreuses dans l'encadrement. Nous disons souvent en Corrèze que ce sont les femmes qui portent le pantalon. Cela n'est pas sexiste, il s'agit d'une réalité.

Acte est donné.

RAPPORT N° 106
ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2025

Mme DUBOST – Il s'agit ici d'un rapport récurrent, qui constitue l'outil central de pilotage des ressources humaines. La version arrêtée au 31 décembre 2025, que nous vous présentons, a été visée par les comités sociaux territoriaux et intègre les ajustements nécessaires à l'évolution des services.

Au titre du budget principal, le tableau enregistre plusieurs transformations d'emplois avec suppressions et créations corrélatives de postes, notamment au sein de la Direction de l'action sociale, des familles et de l'insertion, de la Direction des systèmes d'information et des usages numériques, ainsi que dans les services des routes, des collèges et des archives et bibliothèques départementales.

Il prévoit également des ajustements d'emplois non permanents, comprenant la transformation d'un contrat de projet dans le champ de l'autonomie et le renforcement des équipes pour la viabilité hivernale.

Par ailleurs, le tableau n'enregistre aucune transformation d'emplois permanents au titre du Centre départemental de santé ni de la Régie Corrèze Autonomie.

Cette actualisation reflète une gestion responsable et anticipée des ressources humaines. Elle permet d'ajuster les emplois aux besoins réels, de soutenir les réorganisations et d'accompagner les transformations. Elle traduit enfin la volonté du Département de garantir aux Corrèziens un service public efficace et adapté.

La résolution n° 106 est adoptée à l'unanimité.

Réunion du 6 mars 2026

RAPPORT N° 107
COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT EN VERTU DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Mme CHAMBON – Je vous invite à prendre connaissance dans ce rapport des différentes décisions prises par le Président à la suite des délégations consenties par l'Assemblée départementale.

Acte est donné.

RAPPORT N° 201
SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE 2026-2030

Mme MAURIN – Nous allons vous présenter à deux voix ce rapport sur le futur schéma départemental de l'autonomie. Pour ma part, après avoir tiré les enseignements du précédent schéma, je vous présenterai le diagnostic territorial qui rend nécessaire l'adoption d'un nouveau cadre stratégique pour les années 2026 à 2030.

Prolongé jusqu'en 2025, le précédent schéma a permis de consolider notre rôle de chef de file, de moderniser l'offre médico-sociale, de soutenir le maintien à domicile et de poser les bases de notre secteur public Corrèze Autonomie. Ce bilan révèle également que les besoins ont progressé plus vite que les capacités d'adaptation du système. Nous sommes aujourd'hui face à un changement d'échelle qui nous oblige non plus à consolider l'existant, mais à transformer durablement notre politique.

Le nouveau schéma s'appuie sur un diagnostic territorial 2015-2050 qui met en lumière un triple risque pour notre département. Tout d'abord, un vieillissement démographique accéléré, avec, à l'horizon 2040, plus de 41 % de Corrèziens âgés de plus de 60 ans et une progression très marquée des plus de 75 et 90 ans. Ensuite, une hausse mécanique des situations de perte d'autonomie lourde, avec une augmentation de près de 18 % des personnes relevant des GIR 1 et 2 d'ici 2040. Enfin, la fragilisation du lien social et des solidarités familiales en milieu rural.

Les besoins augmentent donc et se complexifient alors que les ressources humaines et financières sont sous tension. Par exemple, alors que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 7,4 % depuis 2019, celui des aides à domicile a diminué de 9,7 %. En parallèle, 42 % des personnels en EHPAD ont aujourd'hui plus de 50 ans, ce qui annonce des départs massifs à la retraite dans les prochaines années. Le statu quo n'est donc pas une option.

À cet égard, le schéma de l'autonomie a servi de cadre de référence à notre service public départemental, Corrèze Autonomie, qui repose sur trois principes : la simplicité, avec un numéro unique joignable 24 h/24 ; la proximité, avec un réseau de coordinatrices sur le terrain ; et la réactivité, grâce à une organisation efficiente. Loin d'être un simple document de planification, ce schéma est un véritable outil d'aide à la décision pour les élus. En validant ce nouveau schéma, nous engageons notre collectivité dans une trajectoire fondée sur la responsabilité et la solidarité.

Mme PADILLA-RATELADE – Je vais maintenant vous détailler la démarche d'élaboration du schéma et les cinq axes qui structurent sa mise en œuvre. Conformément à notre méthode, le schéma 2026-2030 a été co-construit avec l'ensemble des acteurs de l'autonomie. Une large phase de consultation a été engagée dès le printemps 2025, incluant des groupes de travail thématiques, la diffusion de questionnaires, la collaboration du Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie, et l'organisation des Assises départementales de l'autonomie. Le schéma qui en résulte se décline en un plan d'action autour de cinq axes structurants.

Le premier axe vise à garantir un accès simple et équitable aux services de l'autonomie en travaillant sur l'accueil, l'information et la mise en relation. Une action phare sera le déploiement du référentiel départemental d'accueil partagé. La porte d'entrée unifiée, Corrèze Autonomie, sera élargie à l'ensemble des partenaires.

Le deuxième axe consistera à renforcer la lisibilité et les délais de décision, à simplifier les démarches et à anticiper les fins de droit pour sécuriser les parcours administratifs. Nous mettrons par conséquent en place un outil de suivi des situations complexes et des ruptures de parcours.

Le troisième axe aura pour but de soutenir des parcours personnalisés et coordonnés en transformant l'offre médico-sociale pour l'adapter aux besoins, notamment en renforçant l'articulation entre le secteur du handicap et celui du grand âge.

Réunion du 6 mars 2026

Le quatrième axe se concentrera sur la prévention de la perte d'autonomie en agissant en amont. Nous déploierons ainsi un programme départemental pour le repérage anticipé des fragilités, que nous proposerons à l'ensemble des Corrèziens de plus de 65 ans.

Enfin, le cinquième axe visera à mettre en place une gouvernance efficace avec nos partenaires et les usagers, en s'appuyant sur la Conférence territoriale de l'autonomie et un observatoire prospectif de l'autonomie.

Ces cinq priorités reposent sur la nécessité de faire évoluer l'offre corrézienne pour l'adapter aux parcours de demain. Cela supposera d'adapter l'offre en établissement, de développer les solutions intermédiaires et d'accompagner les parcours les plus complexes dans le champ du handicap.

Mme MAURIN – Pour conclure, notre Département sera de plus en plus confronté à une conjonction de phénomènes tels que le vieillissement accéléré, la montée de la dépendance lourde et les tensions sur les ressources humaines. Ces évolutions imposent d'engager dès à présent une transformation lucide et responsable de notre offre, sans laquelle le virage domiciliaire ne pourra durablement aboutir.

Forts de ce diagnostic, nous vous proposons aujourd'hui d'adopter le nouveau schéma départemental de l'autonomie. Il constituera notre boussole politique et opérationnelle pour les cinq prochaines années, afin de continuer à apporter des réponses concrètes aux besoins des Corrèziens et de préparer l'avenir du territoire.

Je vous remercie.

Mme BOUCHETEIL – Monsieur le Président, chers collègues, le schéma départemental de l'autonomie 2026-2030 que nous examinons pose un diagnostic clair que nous partageons. La Corrèze est particulièrement concernée par l'augmentation de la dépendance, et les défis liés au vieillissement et au handicap vont s'intensifier. Nous saluons la volonté d'anticipation et le travail de concertation. Nombre d'orientations vont dans le bon sens, comme la simplification des démarches et l'amélioration de la lisibilité des dispositifs.

Cependant, la lecture de ce schéma nous amène à formuler quelques réserves. Premièrement, ce schéma affiche une ambition de transformation de l'offre médico-sociale, mais la question essentielle des moyens humains demeure. Les tensions sur les métiers de l'autonomie sont réelles, et sans une réponse forte sur leur attractivité, beaucoup d'orientations risquent de rester théoriques. Le dispositif AMAC ne semble pas avoir produit les résultats escomptés, puisqu'il n'en est pas question dans ce rapport.

Ensuite, le document évoque la transformation de places en établissement. Nous aurions souhaité disposer d'une vision financière plus précise pour mesurer les engagements budgétaires que le Département devra porter.

Enfin, si le maintien à domicile est affirmé, ce que nous partageons, cela suppose un soutien renforcé aux services d'aide à domicile et aux aidants.

Pour toutes ces raisons, ce schéma constitue une base de travail importante, mais sa réussite dépendra des moyens réellement mobilisés. Au-delà du diagnostic, une question subsiste : comment ces orientations vont-elles se traduire concrètement ? La traduction opérationnelle reste encore limitée. Les orientations sont souvent générales, et il nous est difficile d'identifier précisément les priorités, les moyens et le calendrier.

Cela nous amène à la question centrale des moyens consacrés à cette politique. L'accompagnement de l'autonomie dépend fortement des choix budgétaires des Départements. Cela interroge aussi sur le rôle de l'État et de la CNSA. La Cour des comptes a récemment souligné que les crédits nationaux consacrés à l'autonomie sont importants, mais mal pilotés.

Rien ne nous heurte dans ce qui est annoncé, mais le schéma méritait de poser des perspectives plus concrètes. Pour ces raisons, nous nous abstenons en attendant de découvrir les actions réelles.

Réunion du 6 mars 2026

M. LE PRESIDENT – Nous allons maintenant regarder une vidéo.

Une vidéo est projetée en séance.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie pour cette vidéo qui offre une excellente synthèse.

Concernant la mise en œuvre, la question est tout à fait pertinente. Nous n'avons pas souhaité figer les moyens dans le schéma, car l'essentiel est de pouvoir continuer à mobiliser tous les acteurs qui ont contribué à sa création. Un certain nombre d'entre eux nous ont d'ailleurs transmis des remarques écrites. Nous n'avons reçu que des avis favorables sur le sujet, avec quelques suggestions d'évolutions ou de sensibilités que nous devons examiner et intégrer.

Un courrier a été préparé et sera envoyé à l'issue de cette séance, une fois le schéma adopté, à l'ensemble des acteurs afin de remobiliser la Conférence Territoriale de l'Autonomie (CTA) et de placer ce projet sous son égide. L'objectif est de pouvoir mobiliser tous les partenaires sur l'ensemble des axes pour définir les actions concrètes. Nous aurons peut-être des premiers éléments lors du budget, en lien avec le rapport du Conseil départemental d'avril. Quoi qu'il en soit, l'objectif est d'organiser en juin une session de la CTA, à laquelle vous participerez, afin d'établir avec tous les partenaires un calendrier d'engagement précisant les responsabilités de chacun et les modalités de mise en œuvre.

En effet, ce schéma départemental de l'autonomie s'adresse au Département, mais pas uniquement. S'il ne s'adressait qu'à nous, comme par le passé, il perdrait de sa pertinence. L'idée est donc de ne pas l'imposer de manière directive, mais de le construire dans un mouvement plus ascendant, en allouant au fur et à mesure les moyens nécessaires aux politiques qui seront définies.

Pour ce qui est de l'attractivité, vous soulevez le véritable enjeu. Le dispositif AMAC, bien qu'il ait montré ses limites, a fonctionné pendant un temps. Il a permis de parcourir les deux tiers du chemin, ce qui est déjà un résultat, mais le dernier tiers reste à accomplir. Je vais revoir les services d'aide à domicile dans le mois qui vient pour aborder de nouveau cette question. Nous disposons des données démographiques et des âges de leurs personnels, ce qui nous permet d'anticiper les départs potentiels à la retraite. Le potentiel de remplacement annuel s'élève aujourd'hui à plus de 100 personnes. Or, le dispositif AMAC n'a pas permis d'en recruter plus de 75. Il s'agit d'un début qui a créé une dynamique, mais il convient d'aller au bout. Au-delà des remplacements, le besoin global en personnel augmente de 20 à 30 personnes par an.

Par ailleurs, bien que le dispositif AMAC n'ait pas été un plein succès, il importe de noter que sans lui, il manquerait aujourd'hui 23 équivalents temps plein pour assurer les heures d'APA nécessaires, ce qui correspond précisément au déficit du dispositif. Cela signifie que, globalement, les services d'aide à domicile et les organismes de formation ne se sont pas suffisamment mobilisés sur ce sujet, ce qui est assez inquiétant. Nous étions hier à l'AFPA pour dynamiser la démarche et leur demander de proposer une offre de services aux Services d'Aide à Domicile (SAD), un point que nous aborderons lors de la prochaine réunion avec eux. Il est impératif de trouver des solutions pour former et intégrer de nouvelles personnes dans ce secteur. Jusqu'à présent, les solutions essayées n'ont eu qu'un succès partiel.

Cela reste donc un sujet majeur, comme pour l'ensemble du secteur médico-social et de la santé. L'attractivité de ces métiers est en baisse. Ces métiers sont en tension, et la pyramide des âges ainsi que la baisse du nombre d'actifs laissent présager des jours compliqués.

C'est pourquoi toute notre réflexion sur l'APA socle vise à mieux cibler les aides tout en permettant à chacun d'en bénéficier. De même, je le répète, nous avons aussi un problème de pédagogie. Le problème majeur de l'attractivité de ces métiers, notamment à domicile, n'est pas tant le salaire global mais le fait que 80 % de ces personnels travaillent à temps partiel, ce qui conduit à des revenus de l'ordre de 1 000 euros par mois, insuffisants pour vivre. Il

Réunion du 6 mars 2026

est donc nécessaire de repenser l'organisation des plannings. Si toutes les interventions sont concentrées aux mêmes heures, il est impossible de répondre à la demande.

En revanche, si les horaires des repas et des levers sont échelonnés entre 11 heures et 14 heures, par exemple, nous pourrions nous en sortir. Il s'agit d'un véritable enjeu d'éducation, qui s'adresse aussi aux familles qui ne le comprennent pas toujours. Cela permettrait d'étaler les interventions et de maintenir un rythme régulier pour chaque bénéficiaire. Je ferme cette parenthèse, mais cela reste un sujet important.

La résolution n° 201 est adoptée à la majorité par 28 voix pour et 10 abstentions.

RAPPORT N° 202
FONDATION DU PATRIMOINE – CONVENTION 2026

Mme TAURISSON – Sous l'impulsion du Président Jacques CHIRAC, la Corrèze est devenue un Département exemplaire en matière de sauvegarde et de valorisation du patrimoine architectural. Après l'instauration des premières aides en faveur du patrimoine public dans les années 1970, le Département a élargi son intervention au patrimoine bâti privé grâce à un partenariat structurant avec la Fondation du patrimoine. Cet héritage a permis à la Corrèze de mettre en lumière la variété, l'authenticité et la richesse de son patrimoine. Nous souhaitons aujourd'hui continuer à développer l'image de « Destination nature et patrimoine » de notre territoire.

Les nouvelles modalités d'accès au label, mises en place en 2024, ont confirmé leur attractivité. En effet, pour 2025, huit dossiers ont été subventionnés, atteignant le maximum de projets finançables avec l'enveloppe annuelle de 30 000 euros en investissement. À titre de comparaison, un seul dossier par an était présenté en commission permanente entre 2019 et 2022. Ainsi, depuis 2024, 16 dossiers ont été soutenus, représentant plus d'un million d'euros de travaux labellisés et mobilisant plus de 55 000 euros de subventions départementales. Ce bilan confirme la dynamique retrouvée du partenariat grâce aux adaptations de la convention de l'an passé et son effet levier significatif sur l'investissement privé.

Pour l'année 2026, et afin de garantir une répartition équitable des aides à budget constant, il est proposé d'introduire une clause limitant les demandes d'aide. Ainsi, les propriétaires ne pourront solliciter cette aide départementale qu'une seule fois tous les deux ans, afin de ne pas obtenir de labels pour des années consécutives.

Au titre de ce nouvel exercice, il vous est donc proposé de valider la conclusion d'une nouvelle convention de partenariat avec la Fondation du patrimoine, la reconduction de l'enveloppe de 30 000 euros en investissement permettant de financer environ huit dossiers, et la reconduction de la subvention de fonctionnement de 1 000 euros versée à la Fondation.

La résolution n° 202 est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT N° 301

RAYONNEMENT ET ACTIVITÉS ÉQUESTRES DES HARAS, DU CHÂTEAU ET DE L'HIPPODROME DE POMPADOUR — CRÉATION DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC (GIP) DÉPARTEMENTAL « HARAS DE POMPADOUR CITÉ DU CHEVAL » — APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GIP

M. COMBY – Le contexte est celui d'Arnac-Pompadour, une référence majeure au niveau départemental et national pour l'activité équestre, avec un patrimoine d'exception comprenant le château, l'hippodrome et le stade équestre du Puy-Marmon. Cet ensemble appartient aujourd'hui à l'État et à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE). Ce contexte est également marqué par le désengagement de l'État et de l'IFCE de leurs missions de gestion, avec un retrait programmé d'ici le 31 décembre 2027.

La solution envisagée repose sur l'autorisation d'un casino à Pompadour, afin de bénéficier d'une partie du produit des jeux pour financer le transfert des droits et obligations du propriétaire aux collectivités qui constitueront ce GIP. L'objectif est d'assurer la pérennité du patrimoine, des activités des associations qui organisent plus de 150 jours de manifestations équestres par an, et de garantir la vie économique, sociale, sportive et culturelle autour de Pompadour.

Actuellement, les sites sont gérés par quatre entités distinctes : l'IFCE, propriétaire de l'ensemble ; l'association Scène de Manège, qui exploite le château ; la Société des courses de Pompadour, qui gère l'hippodrome situé sur la commune de Saint-Sornin-Lavolps ; et l'association Pompadour Cité du Cheval, qui organise les compétitions équestres.

La solution proposée est la création d'un groupement d'intérêt public (GIP) départemental. Les membres fondateurs seraient la commune d'Arnac-Pompadour, le Département de la Corrèze, la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour, la commune de Saint-Sornin-Lavolps, le Crédit Agricole et le groupe casinotier PVG. Les missions de ce GIP seraient de gérer les trois sites, de promouvoir le territoire équestre, de coordonner toutes les activités et de rechercher des financements pour les investissements. Le capital initial s'élèverait à 300 000 euros, libérable sur trois ans. Au sein de l'assemblée générale, le Département, la commune de Pompadour et la communauté de communes disposeraient chacun de trois membres, tandis que Saint-Sornin-Lavolps, le Crédit Agricole et le casino en auraient un chacun. La présidence serait exercée par le maire d'Arnac-Pompadour pour la mandature à venir. La durée du GIP serait identique à celle de la délégation de service public du casino, soit jusqu'en 2044.

La réussite de ce projet est soumise à plusieurs conditions suspensives essentielles : la cession gratuite du patrimoine par l'État et l'IFCE au GIP ; la mise à disposition gratuite des huit salariés et demi de l'IFCE jusqu'à leur retraite ; l'obtention de financements de la Région et de la DRAC ; et la validation de la constitution du GIP par l'ensemble des entités concernées. Enfin, le Département de la Corrèze se propose d'assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage pour piloter le programme, ce qui inclut l'ingénierie, le préfinancement des investissements et le suivi des travaux.

Chaque collectivité contribuera au capital à hauteur de sa participation. Toutefois, la commune d'Arnac-Pompadour s'engage en outre à reverser 80 % des taxes communales issues du produit brut des jeux du casino.

Il est donc aujourd'hui demandé à notre assemblée de valider la constitution de ce GIP, d'approuver le projet de convention et de me désigner, ainsi que le Président et Pascale BOISSIERAS, pour siéger à l'assemblée générale.

M. LE PRESIDENT – Ce projet est un bel exemple de ce que nous pouvons accomplir sur les territoires, en laissant l'État se concentrer sur ses missions régaliennes.

Réunion du 6 mars 2026

Je souhaite par ailleurs apporter une précision importante : lorsque nous évoquons le désengagement de l'IFCE et de l'État, il s'agit de la partie patrimoniale et de la gestion des quelque 150 à 180 journées équestres. L'État ne se retire pas de ses missions régaliennes, notamment la garantie de la généalogie des chevaux via le SIRE, qui maintiendra ses 100 emplois à Pompadour. Il s'agit ici d'une distinction sémantique essentielle. L'État et l'IFCE transfèrent en revanche le patrimoine bâti et les activités connexes pour l'euro symbolique, y compris la mise à disposition des personnels jusqu'à leur retraite.

Par ailleurs, nous souhaitons vivement associer le territoire. La formule du GIP, incluant la communauté de communes et la commune, est donc pertinente. La capacité du Département à apporter une maîtrise d'ouvrage déléguée, comme pour le musée de Neandertal, permettra de fournir l'ingénierie nécessaire sans engager de moyens directs au-delà de notre participation. Le projet sera financé par les revenus du casino.

Je tiens à remercier l'équipe projet du Département pour le travail considérable accompli afin de parvenir à un consensus, notamment sur le plan juridique.

Je vous propose donc d'adopter la convention constitutive du GIP et ses conditions suspensives.

La résolution n° 301 est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie pour le territoire et pour la Corrèze, car ce projet est un facteur d'attractivité majeur. La convention pourra évoluer à la marge, mais l'objectif est de créer le GIP pour le 1^{er} janvier 2027.

Je remercie également les parlementaires pour leur contribution à faire évoluer la loi sur les casinos. Celle-ci a permis aux cités équestres comme Saurmur et Pompadour de bénéficier de cette opportunité. Le casino devrait ouvrir avant l'été.

RAPPORT N° 401
RENOUVELLEMENT ASSEMBLEE CITOYENNE

M. PEYRET – Il s’agit d’un moment d’émotion, car nous avons la chance de porter ce magnifique projet d’Assemblée citoyenne sur notre territoire. Fidèles à nos engagements, nous avons travaillé depuis le début de la mandature selon une méthode d’écoute et de concertation. Dans ce cadre, et afin d’associer davantage les Corrèziens, nous avons intégré la participation citoyenne au fonctionnement de la collectivité via notre Assemblée citoyenne. Composée de 38 membres tirés au sort et représentative de la diversité du territoire, elle a été mise en place en avril 2022 pour deux ans, et renouvelée en 2024.

Alors que la mandature de la seconde Assemblée citoyenne s’achèvera en juin 2026, je tiens à saluer les membres présents et à vous présenter les sept projets structurants élaborés par l’Assemblée citoyenne 2024-2026.

Le premier, intitulé « Origine Corrèze, une identité unique », visait à promouvoir la marque.

Le deuxième, « L’eau demain, l’enjeu d’aujourd’hui », a cherché à sensibiliser les Corrèziens à cette thématique majeure.

Le troisième projet, « La forêt, comprendre pour agir », a également mis l’accent sur la sensibilisation du grand public par des actions de terrain et la création d’un jeu de cartes des sept familles sur la forêt corrézienne, dont un exemplaire vous a été remis. Ce jeu sera également disponible dans divers musées, aux archives départementales et prochainement dans les offices de tourisme.

Le quatrième projet, « Corrèze, destination mobilité douce », a encouragé l’usage de modes de déplacement respectueux de l’environnement.

Le cinquième, « Logements vacants : Aides et solutions », visait à revitaliser les centres-bourgs.

Le sixième projet, « La végétalisation, la nature au cœur de nos communes », a abouti au lancement d’un concours qui a récompensé les jardins d’Arsac à Saint-Fréjoux et l’école primaire de Naves.

Enfin, le septième projet s’est penché sur « Le numérique à l’ère de l’intelligence artificielle », avec des actions de sensibilisation destinées en particulier aux seniors.

M. BOUZON – Pour conclure, je vous informe que, fort du succès des deux premières éditions, un nouvel appel à candidatures sera lancé pour une troisième mandature de l’Assemblée citoyenne à l’issue des élections municipales. La nouvelle assemblée sera connue fin juin, et une séance d’installation organisera le passage de relais avec les membres précédents.

Ce dispositif est désormais reconnu comme un véritable outil d’innovation démocratique et un levier d’engagement, renforçant la confiance entre les citoyens et les institutions tout en apportant un regard complémentaire sur les politiques publiques.

Parce que notre Assemblée citoyenne représente avant tout des visages, des voix et des liens, j’invite maintenant les membres présents à se lever. Ils vont entonner en chœur l’hymne qu’ils ont composé avec l’aide de l’intelligence artificielle, en hommage à l’esprit de camaraderie qui les a guidés durant deux années. Le tout sera accompagné d’un diaporama rétrospectif.

Merci à eux pour leur engagement, leur enthousiasme et leurs travaux. Place à la musique.

Réunion du 6 mars 2026

Une chanson est diffusée en séance.

M. LE PRESIDENT – Merci à tous. La première Assemblée citoyenne avait déjà été un excellent cru, tant en termes de niveau que d'ambiance. Le diaporama a montré une grande partie de votre travail, qui est une formidable découverte. En finissant ainsi en beauté, vous placez la barre très haut pour vos successeurs.

En votre nom à tous, je tiens également à remercier l'équipe dynamique qui anime ce projet, ainsi que nos deux élus qui le suivent de manière assidue. Cette initiative, qui suscitait un certain scepticisme lors de son lancement il y a quatre ans, ne fait aujourd'hui plus débat. Au contraire, elle crée du lien entre des personnes très différentes, qui partagent la fierté de leur département.

Mme BACHELLERIE (membre Assemblée citoyenne) – Je voulais à préciser que les écharpes offertes au Président par l'Assemblée ont été confectionnées par des commerçants de Tulle. Il s'agit ainsi d'une production purement locale, qui met en valeur les savoir-faire de notre territoire.

La résolution n° 401 est adoptée à l'unanimité.